

Prix : 3 francs.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS FRANÇAIS

74, Boulevard Haussmann

POUR LE PATRON :

La Journée de 8 heures  $\left(\frac{1}{11}\text{ ou }9\%\right)$   
et

La Semaine Anglaise  $\left(\frac{1}{11}\text{ ou }9\%\right)$   
de porte.)

NÉCESSITENT

La Journée Anglaise  $\left(\frac{1}{11}\text{ ou }9\%\right)$   
de gain.)

PRÉSIDENT :

M. ANDRÉ LEBON

Ancien ministre.

POUR LE SALARIÉ :

La Journée Anglaise  $\left(\frac{1}{11}\text{ ou }9\%\right)$   
de gain.)

JUSTIFIERA

La Semaine Anglaise  $\left(\frac{1}{11}\text{ ou }9\%\right)$   
et  
La Journée de 8 heures  $\left(\frac{1}{11}\text{ ou }9\%\right)$   
de perte.)

LA

# JOURNÉE ANGLAISE

ET

## SES BIENFAITS

PAR

JOSEPH VASSIVIÈRE

Promoteur de la réforme, Avocat-jurisconsulte,  
Avocat du Comité de Défense de la Propriété Industrielle et Commerciale,  
de la Fédération Nationale des Architectes et Entrepreneurs de France, etc.,  
dit : « Le Père de la Journée Anglaise en France ».

*Etude suivie d'une lettre*

DE

M. HONNORAT

le « Député de l'Heure », ministre de l'Instruction publique

LA JOURNÉE ANGLAISE FERA GAGNER, AU MINIMUM :

**400.000 TONNES DE CHARBON PAR AN**

*Il serait criminel, à l'heure où nos usines ferment faute de charbon,  
de ne pas appliquer la Journée Anglaise qui permet de les rouvrir ou de produire  
sans arrêt, sans compter les multiples et immenses avantages économiques  
pour le Patron, le Salaridé, la Nation.*

1<sup>er</sup> mille.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

Tous droits réservés.

DU MÊME AUTEUR :

*Pour tous droits concernant le présent ouvrage et ceux ci-dessous, s'adresser à M. Vassivière, 104, rue d'Amsterdam, de 10 heures à midi et l'après-midi sur rendez-vous (Cent. 38-65).*

*Tout par l'Egoïsme, Librairie Universelle (épuisé).*

*Ce qu'il faut obtenir, étude sur les indemnités de guerre, édité par le journal Vouloir.*

*L'Ode à la France, poème interprété par Madeleine Roch, de la Comédie-Française et Suzanne Gonnell de l'Odéon, édité par A. Lemerre.*

EN PRÉPARATION :

*A fleur d'aile, volume de poésies, préfacé par Jean Richepin, de l'Académie française.*

ET EN COLLABORATION AVEC GUSTAVE GUICHES

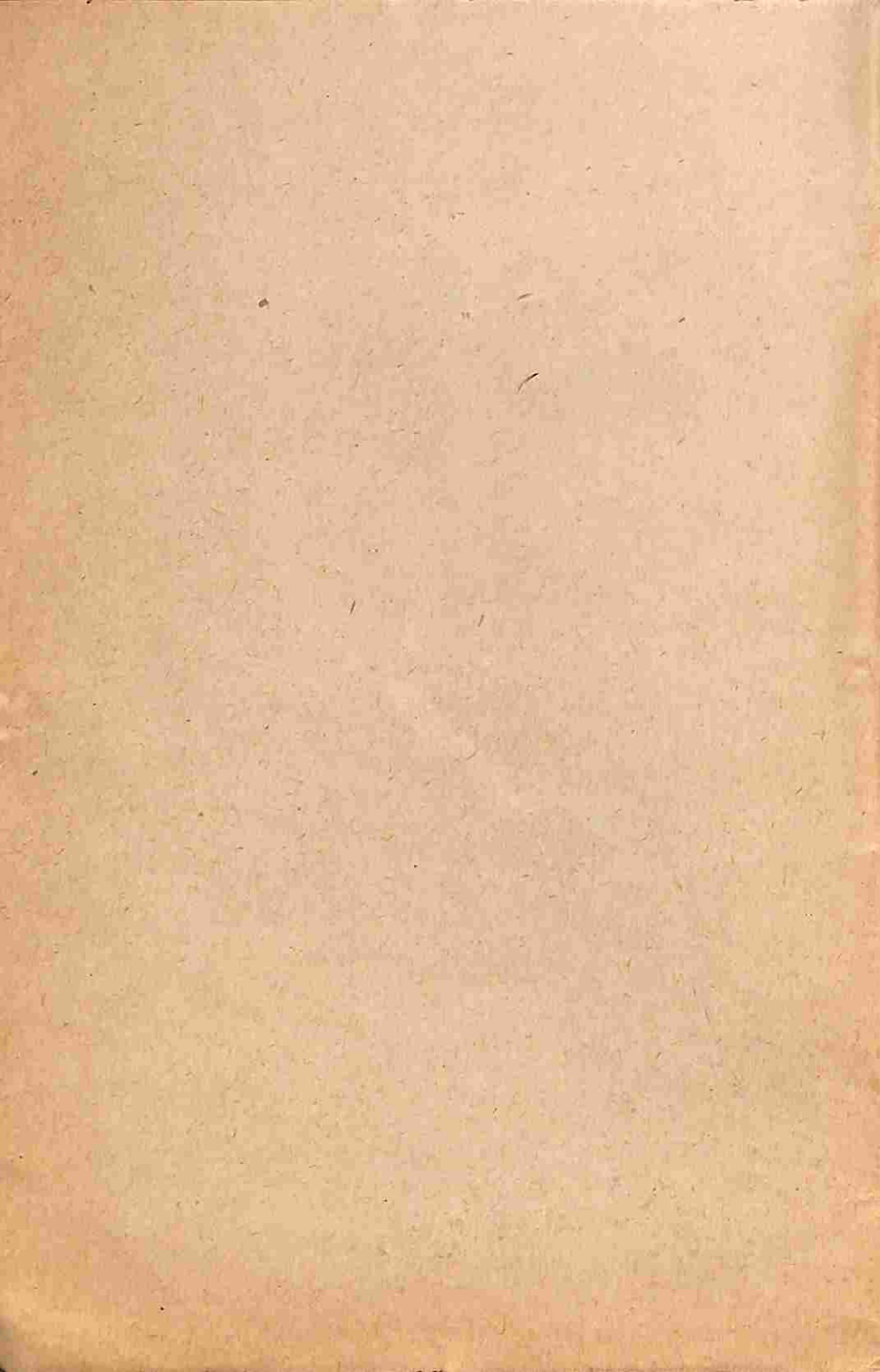
*La Parole qui tue ou L'Homme qui parle, pièce en trois actes.*

*D'Estantit ou L'Eminence grise, pièce en un acte.*

LA JOURNÉE ANGLAISE

ET

SES BIENFAITS



Prix : 3 francs.

# FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS FRANÇAIS

74, Boulevard Haussmann

POUR LE PATRON :

La Journée de 8 heures  
et  
La Semaine Anglaise

$\left(\frac{1}{11} \text{ ou } 9\% \right)$   
de perte.

NÉCESSITENT

La Journée Anglaise

$\left(\frac{1}{11} \text{ ou } 9\% \right)$   
de gain.

PRÉSIDENT :

M. ANDRÉ LEBON  
Ancien ministre.

POUR LE SALARIÉ :

La Journée Anglaise

$\left(\frac{1}{11} \text{ ou } 9\% \right)$   
de gain.

JUSTIFIERA

La Semaine Anglaise  
et  
La Journée de 8 heures

$\left(\frac{1}{11} \text{ ou } 9\% \right)$   
de perte.

LA

# JOURNÉE ANGLAISE

ET

# SES BIENFAITS

PAR

JOSEPH VASSIVIÈRE

Promoteur de la réforme, Avocat-juriconsulte,  
Avocat du Comité de Défense de la Propriété Industrielle et Commerciale,  
de la Fédération Nationale des Architectes et Entrepreneurs de France, etc.,  
dit : « *Le Père de la Journée Anglaise en France* ».

*Étude suivie d'une lettre*

DE

M. HONNORAT

le « *Député de l'Heure* », ministre de l'Instruction publique

LA JOURNÉE ANGLAISE FERA GAGNER, AU MINIMUM :

**400.000 TONNES DE CHARBON PAR AN**

*Il serait criminel, à l'heure où nos usines ferment faute de charbon,  
de ne pas appliquer la Journée Anglaise qui permet de les rouvrir ou de produire  
sans arrêt, sans compter les multiples et immenses avantages économiques  
pour le Patron, le Salaridé, la Nation.*

1<sup>er</sup> mille.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

Tous droits réservés.



## AVANT-PROPOS

---

Les pages qu'on va lire ne sauraient, et pour plusieurs motifs, être considérées comme exprimant les opinions officielles de la Fédération des industriels et des commerçants français. Celle-ci n'en est pas moins extrêmement heureuse de les voir paraître sous son patronage. Il lui semble, en effet, qu'elle restera toujours fidèle à son rôle quand elle favorisera la diffusion d'idées à la fois généreuses et intéressantes et qui, même si elles soulèvent des critiques n'en méritent pas moins la très sérieuse attention des industriels et des commerçants. Or, il en va certainement de la sorte pour les suggestions dont M. Vassivière a été le premier promoteur dans le journal *Vouloir* du 1<sup>er</sup> février 1917.

Dès le mois de mai suivant, M. Rodel les reprenait et saisissait la Section industrielle de la *Fédération* d'une remarquable note où il proposait de généraliser l'emploi de la Journée Anglaise en instituant, dans les ateliers et les bureaux, la continuité du travail, actuellement coupé par un repos plus ou moins long réservé au déjeuner. Invoquant sa grande expérience d'homme d'affaires et d'industriel, M. Rodel constatait que le rendement du travail diminue comme de juste un peu avant et un peu après l'interruption complète, que, dès lors, la journée se trouve raccourcie plus qu'il ne semblerait au premier abord et que partant, dans l'intérêt même de la production, il convient de renoncer à une répartition du temps que la routine justifie seule. M. Rodel faisait remarquer, en effet, que le système partout suivi en France ne correspond à nul besoin réel, tandis que l'on peut invoquer en faveur de la nouvelle combinaison préconisée nombre d'arguments économiques, sociaux, voire même médicaux et qu'avait précédemment indiqués M. Vassivière.

Inutile de résumer ici ces arguments qu'on va retrouver développés, dans la présente brochure, avec une indiscutable compétence et une remarquable précision. Nous nous bornerons donc à remarquer qu'aucun d'eux n'a, au moment où nous sommes, rien perdu de son actualité. Les considérations sociales ne se modifient guère plus que les règles de l'hygiène et, d'autre part, les difficultés d'après-guerre ne le cédant pas à celles du temps de guerre, la nécessité demeure aussi pressante que jamais d'augmenter la production, de réaliser des économies et d'intensifier le rendement de tout le travail humain, quel qu'il soit.

Ceci n'est pas pour dire que la combinaison indiquée doit apparaître comme un remède infaillible et suffisant : M. Vassivière lui-même ne le pense pas, témoignant ainsi d'une largeur de vues qui n'est pas le fait de tous les réformateurs. Il faudra, dans ce domaine comme dans tous les autres, tenir compte de maintes circonstances de fait : ce qui sera possible dans certaines industries ou dans certains commerces se heurtera, dans d'autres, à des difficultés insurmontables, et c'est précisément ce que la Section industrielle de la *Fédération* avait tenu à marquer en même temps qu'elle accueillait avec la plus grande sympathie l'exposé qui lui était fait. Il ne faut pas oublier non plus que la réforme impliquerait une petite révolution dans les mœurs de beaucoup de gens : chose toujours d'autant plus difficile à obtenir que l'on se heurte alors à des habitudes irraisonnées. Mais, précisément pour ce motif, il importe de dissiper les préjugés, en un mot d'entreprendre une œuvre de propagande dont les résultats ne seront probablement pas immédiats, mais qui à la longue finira toujours par porter des fruits. Même si tous les industriels et tous les commerçants ne jugeaient pas à propos d'adopter pleinement les idées qui vont être exposées, ils auront toujours intérêt à les connaître; beaucoup d'entre eux en pourront profiter sous une forme ou sous une autre, et c'est pourquoi la Fédération des industriels et des commerçants français est heureuse de contribuer à les leur faire connaître.

---



## GÉNÉRALITÉS

La Journée de Huit heures et la Semaine Anglaise représentent peut-être un progrès social mais sous certaines conditions, dont la première paraît être la suppression de l'alcool, afin que la classe ouvrière ne mette pas à profit ces heures supplémentaires de liberté pour s'intoxiquer un peu plus que par le passé. D'autre part, il ne faudrait pas perdre de vue que ce prétendu progrès social est en train d'amener un ralentissement de notre production nationale. Or, avec les milliers de travailleurs que la guerre a fauchés et les besoins croissants de notre défense et de notre expansion économique, cette progression à rebours serait loin d'être désirable si nous ne lui trouvions un palliatif, un correctif.

La Semaine Anglaise équivalait, avant l'établissement de la journée de huit heures, à une perte qui variait entre 1/10 et 1/12, soit 8 à 9 % de notre production. Un calcul bien simple va nous permettre de nous en rendre compte très exactement. La durée du travail variait entre sept et dix heures.

- Or : { 7 h. de travail en 6 jours (3 h. le matin, 4 h. le soir) = 42 h.  
 { — Perte du samedi après-midi : 4 h. = 1/10,5 ou 9,50 0/0.
- Or : { 8 h. de travail en 6 jours (4 h. le matin, 4 h. le soir) = 48 h.  
 { — Perte du samedi après-midi : 4 h. = 1/12 ou 8,33 0/0.
- Or : { 9 h. de travail en 6 jours (4 h. le matin, 5 h. le soir) = 54 h.  
 { — Perte du samedi après-midi : 5 h. = 1/10,8 ou 9,25 0/0.
- Or : { 10 h. de travail en 6 jours (5 h. le matin, 5 h. le soir) = 60 h.  
 { — Perte du samedi après-midi : 5 h. = 1/12 ou 8,33 0/0.

Cela donnait une moyenne de huit heures et demie ou 510 minutes de travail journalier, et, le samedi, une perte de quatre heures et demie ou 270 minutes de travail, soit au total 1/11,33 ou 8,83 % de perte sur l'ensemble du travail d'une semaine. Si nous voulons arrondir les chiffres, disons que la Semaine Anglaise nous faisait perdre 1/11 ou 9 % de la production française.

Aujourd'hui si les heures de travail sont établies *pour tout le monde* sur huit heures, si la Semaine Anglaise est instituée dans l'esprit de la loi, nous arriverons, par la moyenne actuelle de *huit heures* de travail qui remplace l'ancienne moyenne de *huit heures et demie*, à ne subir qu'une perte d'une *demi-heure* par jour, soit trois heures par semaine.

Quant aux maisons qui n'exigeraient pas l'application stricte de la loi (*soit  $6 \times 8 = 48$  heures de travail*) elles subiraient alors une deuxième perte de trois heures du fait de la Semaine Anglaise, si celle-ci était prise sur les quarante-huit heures de travail ; la perte totale pour ces maisons serait alors de six heures dont trois heures provenant de la Journée de Huit heures et trois heures de la Semaine Anglaise.

Or cette demi-heure ou cette heure de travail perdue par jour il va falloir tenter de la récupérer, sinon la répercussion immédiate de cette moins-production va continuer à se traduire par une augmentation équivalente de tous les produits que l'ouvrier et l'employé subiront comme tout le monde.

Nous avons donc intérêt à rattraper le déficit que la Semaine Anglaise et la Journée de Huit heures vont faire subir à tous.

Or, le remède est à notre portée. Nous l'indiquions déjà dans le journal *Vouloir*, en février 1917 ; nous ne pouvons que le redonner : c'est la journée anglaise. La Semaine Anglaise et la Journée de Huit heures nécessitent la Journée Anglaise dont elles sont le corollaire au même degré que la Journée Anglaise justifie la Semaine Anglaise et la Journée de Huit heures. Ce sont deux équivalences, *les deux plateaux de la balance*. Établir la Semaine Anglaise et la Journée de Huit heures sans la Journée Anglaise, c'est rompre l'équilibre de la production. Bien entendu, cette observation ne s'applique qu'à la production, c'est-à-dire à l'industrie et non au commerce : on achètera toujours aussi bien le vendredi ou le lundi ce qu'on aurait acheté le samedi après-midi.

Mais que faut-il pour bénéficier des nombreux avantages de la journée anglaise ? Modifier un peu nos habitudes. Au lieu de travailler de 8 heures à 12 heures, et de 14 heures à 18 heures, par exemple, soit huit heures de travail effectif, il faudra travailler d'affilée, sans débrider, de 9 heures à 17 heures, ce qui donne également *huit heures de travail effectif*. Pour obtenir cette somme de travail consécutif, il suffit de sortir le matin,

lesté d'un copieux déjeuner (*le breakfast anglais*) et de se munir au besoin d'un ou deux sandwiches à manger sur le pouce, vers 13 heures, pour permettre aux estomacs impatients d'attendre le repas du soir.

Nous allons nous rendre compte que, même pour d'autres raisons, il convient d'instaurer la journée anglaise, mais lorsque nous arriverons à l'examen des nombreux avantages qu'elle nous apporte, nous nous rendrons compte que, parmi ces avantages figure la récupération de la perte de production que font subir à la France la Semaine Anglaise et la Journée de Huit heures.

L'idéal pour tout travail est d'être à *qualité égale*, réalisé dans le *moins de temps* et avec le *moins d'argent* et de *fatigue possible* ; il faut en un mot, chercher à obtenir : *le maximum de rendement avec le minimum d'effort*.

Est-ce cette formule qui, jusqu'ici, en France, a présidé à la répartition des heures de travail ? Nous ne le croyons pas.

Nos établissements d'industrie ou de commerce vont rester ouverts maintenant entre 8 heures du matin, au plus tôt, et 18 heures au plus tard, mais toujours, bien entendu, avec une interruption (*généralement de deux heures*) pour permettre au personnel de déjeuner. Le salarié consacrera donc *dix heures* environ de son temps à son travail, dont *huit heures* seulement d'un *travail effectif*. Les deux autres heures sont perdues à l'*occasion du travail*, dans l'allée et venue nécessitée par le déjeuner.

Ce sont ces deux heures perdues à l'occasion du travail dont nous voudrions faire bénéficier à la fois le patronat et le salariat, puis, comme nous le verrons, par voie de conséquence, la Nation elle-même, résultante des individualités.

Pourquoi ne point rentrer à l'atelier ou au bureau, le matin, une heure plus tard, en sortir, le soir, une heure plus tôt et regagner ces deux heures par la suppression du repas de midi ? La réduction du travail industriel à huit heures de travail, jointe à la journée anglaise permettrait de diviser, quand il faudra un travail continu, la journée de vingt-quatre heures entre *trois équipes* donnant *huit heures de travail consécutif* chacune ; ce serait *les trois-huit idéals*.

Oui, c'est un travail consécutif, sans arrêt des trois-huit qu'il nous faudra avoir dès que le matériel, la main-d'œuvre et le charbon suffisant (*charbon que la Journée Anglaise nous fournira en partie*) le permettront.

On peut, en effet, admettre jusqu'à un certain point — quoique cela soit très discutable — que le salarié ne travaille que huit heures, mais les machines, elles, pourquoi les faire reposer ?... Pourquoi ne pas avoir trois équipes qui permettraient de fournir un rendement continu et par suite une surproduction qui amènerait la baisse du coût de la vie et de ce change qui nous ruine et fera fermer nos usines handicapées le jour où les frontières seront non plus entr'ouvertes mais ouvertes toutes grandes. Ce jour-là, la concurrence de fabrication devenant impossible nous ne serons plus qu'un peuple de commerçants, la production étant arrêtée : l'ouvrier sera alors obligé soit d'aller travailler à l'étranger, soit de baisser ses exigences, soit de mourir de faim.

---

## II

### AVANTAGES

#### 1° Pour le salarié.

Beaucoup d'employés et d'ouvriers travaillant trop loin de leur demeure ne peuvent rentrer chez eux déjeuner et sont, par suite, obligés de manger, tant bien que mal, et, souvent, plutôt mal que bien, dans un restaurant voisin, à un prix parfois relativement élevé par rapport à leur maigre traitement. C'est la carte forcée du restaurant. Supprimer ce déjeuner serait leur permettre une économie considérable et par-dessus le marché leur éviter plus d'une gastrite.

Pour la jeune fille et pour la femme, c'est la suppression de la promiscuité du restaurant et du « flirt » inévitable qui mène souvent fort loin. Quant à ceux de leurs collègues qui, plus heureux qu'eux, peuvent regagner leurs pénates, ils réaliseraient également s'ils vont à pied une économie de chaussures et s'ils vont en métro ou autobus une économie sur les frais de véhicule. Un aller et retour, soit 0 fr. 60 par jour, équivaut à 18 francs par mois. Ajoutez-y l'obligation de prendre parfois des premières pour gagner du temps, en évitant la queue, et nous pouvons hardiment chiffrer ces frais à 25 francs, soit 250 francs par an. Si le mari et la femme travaillent tous les deux, cela fait 500 fr. par an (à 300 jours ouvrables) soit, en capitalisant l'intérêt, 5.790 francs pour dix ans et 16.035 francs pour vingt ans, le prix d'une petite maison, d'un gîte agreste ou banlieusard pour les vieux jours. Et nous ne nous basons que sur 20 ans, alors qu'on peut compter 25 à 30 ans de travail.

Il serait déjà absurde lorsque l'on a un travail à effectuer de se rendre sur le lieu de travail et de le quitter ensuite sans avoir terminé sa besogne mais combien plus absurde encore est le fait de revenir deux heures après pour terminer le travail qu'on a laissé inachevé et qu'on aurait si bien pu terminer d'un seul coup. C'est pourtant ce que nous faisons.

D'autre part l'employé travaillant plus longtemps à la lumière du jour et ne perdant plus les deux heures de la journée où *la clarté est la plus intense*, fatiguera moins ses yeux, pourra conserver sa vue plus longtemps, par suite travailler de plus longues années, d'où, au point de vue personnel et général, encore un nouveau progrès.

Cette considération est de la plus grande importance, pour les métiers féminins, comme ceux de couturières, brodeuses, modistes, etc... (1).

La Journée Anglaise supprime également, à raison de 50 %, l'énervement que donnent à des gens pressés les longues attentes aux guichets et portillons du métro, les usures et déchirures de vêtements provenant des bousculades habituelles, ainsi que toutes les autres conséquences des entassements — pour ne pas dire écrasements — dans les wagons dont se ressentent forcément la santé et par contre-coup le *travail* de ceux qui en sont journellement victimes (2).

De plus, ce déjeuner de buffet de gare, avalé au triple galop, chronométré, souvent à moitié chaud, toujours mal macéré, mal digéré, ne peut qu'être nuisible à tous points de vue. Il irrite le caractère de l'employé à l'égal de son estomac, lui fait prendre en grippe un bureau où il est obligé de retourner « *sans même avoir le temps de déjeuner* », et où il revient alors d'autant plus de mauvaise humeur qu'il s'est retrempé trop furtivement dans l'atmosphère délicieuse, mais un peu émolliente, de son home.

En effet, sur les deux heures qu'on lui accorde pour déjeuner, il en passe souvent les trois quarts, soit une heure et demie, en métro à raison de, parfois, avec les retards, 40 à 45 minutes pour chaque parcours. Et nous ne parlons pas ici des maisons qui ne laissent à leurs employés qu'une heure et demie pour déjeuner. Le déjeuner confine alors à un *steeple-chase!*... Mais même, en tablant sur une absence de deux heures, il ne reste environ qu'une demi-heure à l'employé pour déjeuner.

Et si, dans ce ménage d'employé ou d'ouvrier, il n'y a pas — comme presque toujours — de domestique, si la femme qui va acheter et préparer le déjeuner travaille de son côté — comme cela arrive et se produira de plus en plus — vous devinez dans

(1) Voir aux *Annexes* (vii) la lettre du docteur Émile Regnault, l'éminent oculiste.

(2) Voir notre article du *Petit Var* du 19 avril 1918.

quelles conditions sera fait et mangé ce soi-disant repas de famille!... C'est encore le règne de la hâte, de l'énerverment, peut-être la dispute. Mais arrêtons-nous de peur qu'on ne nous accuse d'assombrir le tableau à plaisir... Dans tous les cas, il est certain que ce repas ne peut réaliser le rêve du repas de famille qui, lui, ne peut être escompté qu'à la fin de la journée, dans le calme et la quiétude du soir.

Si cette mesure était adoptée, elle s'étendrait également aux enfants : plus besoin d'aller les chercher à midi à l'école et les raccompagner à 2 heures; ils n'auraient plus à faire qu'une fois par jour le chemin aller et retour de l'école. Moins de fatigue et de tracasseries pour les parents et les enfants; plus de repos pour ces derniers et, quand il s'agit d'enfants d'ouvriers et d'employés que la mère ne peut accompagner (*surtout entre 12 et 14 heures*) parce qu'elle travaille et n'a pas de domestiques, suppression de 50 % des dangers corporels et moraux de la rue — et ils sont nombreux, — on pourrait dire 100 %, car presque toujours le matin et le soir (*surtout avec la journée anglaise qui donne une heure supplémentaire de liberté matin et soir*), la mère pourra aller conduire à 9 heures et rechercher à 18 heures ses enfants à l'école (1).

Enfin le salarié peut se sentir, un matin, à la suite d'un léger surmenage, abattu un moment par la fatigue de la veille. Une heure de plus lui permettrait de se ressaisir. Faute de cette heure de repos, il n'ira pas à son bureau et la journée sera perdue pour l'employé comme pour le patron. Cette observation s'applique en particulier à la femme qui trouvera, en plus, dans le gain des deux heures que nous voudrions récupérer sur le travail, d'énormes avantages tout au profit d'une vie de famille plus intensifiée. Elle pourra ainsi se consacrer plus longtemps et mieux aux travaux de son ménage et aux soins de ses enfants, à la correction de leurs devoirs, à tout ce qui touche son intérieur, auquel elle s'attachera et attachera de plus en plus les siens, en raison directe du temps qu'elle pourra lui consacrer. Cette dernière considération est de la plus grande importance, de la plus haute portée sociale à notre époque où la collaboration féminine augmente de jour en jour et se fait de plus en plus apprécier (2).

(1) Voir aux *Annexes* (viii), la lettre de M<sup>lle</sup> M. L. Vert, institutrice, qui est en même temps une de nos meilleures poétesses modernes.

(2) Voir nos articles de *Vouloir* de février, mars, avril, juin et juillet 1918.

## 2° Pour le patron.

Nous venons de voir quels avantages découlent pour le salarié de la Journée Anglaise. Non moins certains sont ceux qu'elle assure au patron.

*Economie d'éclairage.* — En hiver, presque toujours de 9 heures à 10 heures et toujours à partir de 17 heures on est obligé d'allumer. La journée anglaise supprime ces frais.

*Economie de chauffage.* — Pendant les deux heures du déjeuner, environ pendant six mois de l'année, des appareils de chauffage continuent à chauffer inutilement des pièces vides d'employés. Avec notre système on ne chauffe que des pièces occupées pendant les heures de travail effectif. On allume une heure plus tard; on éteint une heure plus tôt.

De plus, le travail rendu par le salarié sera de meilleure qualité par la suppression de toutes ces contingences énervantes et émoullientes dont nous avons parlé. La continuité de l'effort est nécessaire dans toute besogne, aussi bien intellectuelle que matérielle. Elle sera ici un gage de succès dont profitera le patron qui obtiendra un travail à la fois plus suivi et plus sérieux et d'autant plus sérieux qu'il sera plus suivi. Enfin, plus de cette douce somnolence qui suit la rentrée de l'après-midi au bureau, conséquence d'un repas hâtif, mal digéré (1). *Il faut considérer le travail effectif et non les heures de présence.*

Ce système évitera également dans les usines ce qu'on appelle les *loups*, ces fautes, ces maladroites qui se produisent à l'heure du déjeuner au moment où la surveillance se relâche et où travaillent seules les équipes de remplacement aux opérations qui ne peuvent subir d'arrêt. Pour les usines dont l'activité cesse entre midi et 2 heures, cette interruption de travail oblige à *couvrir les feux* qu'on ne peut pas éteindre, mais il n'en résulte pas moins pour le patron *une perte de charbon*. En tout cas et à tous les points de vue cette heure de repas, d'après les confi-

(1) Voir nos articles du *Bulletin de l'Alliance Républicaine Démocratique* des 15, 22 juillet et 15 août 1917.



dances que nous ont faites plusieurs industriels et des plus notoires, représente pour eux *le Cauchemar de Midi* (1).

De plus, certaines industries, comme celle de la confiserie, sont obligées d'exercer à l'heure de la sortie des ouvriers une surveillance étroite et active, au point d'exiger que ses travailleurs changent de vêtements lorsqu'ils quittent l'atelier. Evidemment le rapt de quelques bonbons représente une perte insignifiante s'il ne s'agissait que d'un seul ouvrier et ne peut être considéré comme un larcin bien grave, mais répétée tous les jours et sur des centaines d'ouvriers, cette légère prébende deviendrait ruineuse pour le patron. La journée anglaise diminue de moitié cette formalité délicate, onéreuse et difficile pour le patron autant qu'humiliante pour l'ouvrier.

La Journée Anglaise qui permet à l'employé de réaliser plus tôt son travail puisqu'il sera terminé à 17 heures au lieu de 18 heures (heure actuelle de sortie des bureaux), enlèvera également désormais au patron l'appréhension de manquer le courrier, ce qui n'est pas un mince souci pour un chef de maison, et lui évitera la pénible nécessité de bousculer des employés qui, dans l'énerverment, l'affolement de la dernière minute, se fatiguent inutilement pour ne fournir souvent qu'un travail de médiocre qualité.

Un autre point de vue encore : tout le monde sait, hélas ! combien il est difficile de trouver, dans les administrations ou les grandes sociétés, les fonctionnaires supérieurs dont les heures de présence sont essentiellement variables et la durée, en général, inversement proportionnelle à l'importance du traitement qu'ils touchent. Cette réforme aurait l'avantage de stabiliser peut-être un peu plus ces hauts personnages qui n'auraient plus l'excuse du déjeuner pour s'octroyer trois ou quatre heures de liberté supplémentaire par jour.

Nous aurons enfin réalisé l'idéal de tout travail qui est d'obtenir : *le maximum de rendement avec le minimum d'effort*.

Mais en plus du maximum de rendement par le minimum d'effort et dans le minimum de temps, nous allons récupérer, grâce à la Journée Anglaise, les heures que la Semaine Anglaise et la Journée de Huit heures nous font perdre. La continuité de

(1) Voir aux *Annexes* (v), la lettre si documentée et si convaincante de M. Albert Rodet, le grand fabricant de conserves alimentaires de Bordeaux dont la firme jouit d'une réputation mondiale.

l'effort non seulement nous donnera un travail plus sérieux, ainsi que nous l'avons dit, mais il l'augmentera, l'intensifiera.

Les règles qui régissent le travail humain sont identiques à celles qui régissent le travail d'une machine.

De même que dans une société, il faut des grands et des petits rouages qui se commandent et s'utilisent les uns les autres, contrairement à l'utopie égalitaire, ici, aussi exactement comme dans une machine, la continuité de la direction et de l'effort reste indispensable. Tous les chauffeurs d'autos vous diront qu'à distance égale, ils dépensent d'autant plus d'essence que les arrêts sont plus fréquents. Dix kilomètres parcourus en ville avec dix arrêts nécessiteront une consommation double de celle qu'ils exigeraient sur une route parcourue d'une seule traite.

On peut donc poser en principe que le travail continu donne un boni. Quel est-il ? Tel est le problème délicat à résoudre.

La journée de travail étant de *huit heures* au lieu de *huit heures et demie*, ancienne moyenne du labeur journalier, nous subirons, de ce chef, une perte quotidienne d'une demi-heure par jour, soit sur six jours, trois heures, ci . . . . . 3 h.

La Semaine Anglaise nous faisant subir, elle, une deuxième perte de trois heures par semaine, ci. . . . . 3 h.  
cela nous fait un total de perte hebdomadaire de . . . . . 6 h.

Si nous répartissons cette perte hebdomadaire sur le travail journalier, nous arrivons à une perte quotidienne d'une heure.

Observons, toutefois, que la deuxième perte de trois heures, provenant de la Semaine Anglaise, ne s'applique qu'au commerce — perte, nous l'avons vu, sans intérêt — et encore au seul commerçant qui laisse son personnel prendre les trois heures de la Semaine Anglaise sur les quarante-huit heures de travail hebdomadaire; elle n'atteint pas la production, puisque l'industrie exige les quarante-huit heures de travail. Par suite, il n'y aurait qu'une demi-heure à retrouver sur l'ensemble du travail des employés et ouvriers.

Soyons très modérés dans nos calculs de récupération et admettons que la *continuité de l'effort* sans même parler de la *suppression des équipes de remplacement*, ne donnera qu'une *première demi-heure de boni* par jour : reste alors une *deuxième demi-heure* à retrouver.

Cette seconde recette de travail va nous provenir de la même

source : la suppression du repas de midi. On peut bien affirmer, sans être taxé d'exagération, que la *cessation de l'activité* commence au minimum *un quart d'heure avant le départ de midi* et que le même point mort se retrouve en sens inverse, à nouveau, pour la même durée *d'un quart d'heure, à la rentrée au bureau ou à l'atelier*. Cela fait donc au total la *deuxième demi-heure* que nous cherchions à récupérer. Si nous y ajoutons *la première demi-heure* retrouvée plus haut, nous arrivons à *l'heure* qui nous manquait pour contrebalancer la perte de 9 % que font subir la journée de huit heures et la Semaine Anglaise à l'ensemble du travail. Et le problème sera ainsi résolu.

En résumé, la Journée Anglaise nous fait gagner *une heure de boni*. L'ensemble des heures de travail avant l'application de la Journée de Huit heures et de la Semaine Anglaise donnait une moyenne de huit heures et demie de travail par jour, soit cinquante et une heures par semaine. Aujourd'hui nous avons comme travail huit heures par jour : donc quarante-huit heures par semaine.

Sur la moyenne des heures de travail d'employés et d'ouvriers confondus, il n'y aurait donc aujourd'hui qu'une demi-heure de travail par jour ou trois heures par semaine à rattrapper. Or, la journée anglaise nous donne une heure par jour, donc six heures par semaine. Nous aurions, par suite, un boni de 50 %.

Mais, en réalité, dans l'industrie, la journée de travail dépassait la moyenne générale de huit heures et demie ; elle était jadis de dix heures et la semaine de soixante heures. Or la journée anglaise fait rattraper une heure de travail sur deux, soit 50 % de la perte ; et nous ne tenons pas compte des *lours* que nous évitons et qui représentent bien parfois au minimum une heure de travail.

En ce qui concerne le commerce dont la moyenne de travail journalier était jadis de *huit heures et demie* et celle hebdomadaire de cinquante et une heures, la journée anglaise, donnant une heure de boni par jour, porte le travail quotidien effectif actuel de huit heures à neuf heures, soit une demi-heure de gain sur l'ancien travail (*huit heures et demie*), soit trois heures pour la semaine (*54 heures nouveau travail effectif ; 51 heures ancien travail = bénéfice 3 heures*) ; mais si la Semaine Anglaise est prise, contrairement à l'esprit de la loi, sur les quarante-huit heures de travail (*48 — 3 heures de Semaine Anglaise = 45 heures*) le béné-

fice des trois heures de la Semaine Anglaise ( $3 + 45 = 48$  heures) rétablit l'équilibre entre les plateaux de la balance.

Oh ! nous entendons bien qu'on pourra nous dire que si l'employé et l'ouvrier savent maintenant qu'ils ne travaillent plus que huit heures et demie par jour, quarante-huit heures par semaine, et qu'ils seront libres le samedi après-midi, il leur sera facile de gagner le 1/11 ou les 9 % de perte que représentent la Journée de Huit heures et la Semaine Anglaise. C'est exact. Tout homme peut bien augmenter son effort de 9 et même de 10 %. Mais le salarié, ayant obtenu la journée de huit heures et la Semaine Anglaise, va les considérer comme choses dues et très probablement n'en fera pas plus. C'est humain. Il faut donc simplement instaurer la Journée Anglaise pour rétablir notre niveau de production.

D'ailleurs, en Angleterre et en Amérique, dans tous les pays où la Semaine Anglaise existe, la Journée Anglaise existe également, comme son correctif indispensable. Elle donne ainsi une augmentation de bien-être au salarié, et ce, non seulement sans perte pour le patron ni pour la nation, mais au contraire avec bénéfice pour eux, et, par suite, sans que le salarié ait à supporter l'augmentation de vie de 9 %.

### 3° Pour la nation.

Quand nous eûmes, le premier, l'idée, en février 1917, en pleine guerre, en pleine crise de charbon — *laquelle continue* — de faire appliquer la Journée Anglaise en France et de mener le bon combat pour cette réforme, nous l'avons fait surtout au point de vue national. Ce n'est qu'en creusant la question que nous avons vu la mine d'avantages, aux filons innombrables, qui pouvait en résulter, autant pour le salarié que pour le patron.

Nous n'avions d'abord en vue que *les centaines de mille tonnes de charbon* dont cette réforme nous ferait faire l'économie et c'est quelque chose, même aujourd'hui où cette disette de charbon nous amène à fixer l'heure d'été au 14 février, en plein hiver (*inutilement d'ailleurs puisque, pour se lever dans la nuit, on allume son gaz une heure plus tôt*), au moment où nos usines ferment faute de charbon. Il serait donc criminel, en de pareilles circonstances, de ne pas instaurer la Journée Anglaise.

Quels sont donc maintenant les avantages pour la nation ?

1<sup>o</sup> *Economie de chauffage* (de 12 heures à 14 heures), soit une première économie de charbon.

2<sup>o</sup> *Economie d'éclairage* (de 9 heures à 10 heures, et de 17 à 18 heures), soit une deuxième économie de charbon.

Et ce pendant six mois de l'année.

Examinons d'abord ces deux premières économies. M. *Monmerqué*, l'éminent et bien connu inspecteur général des Ponts et Chaussées, dans un remarquable travail (1) conclut à une économie de charbon de TROIS CENT TRENTE MILLE TONNES par an, mettons 300.000 en chiffres ronds.

Nous sommes d'ailleurs arrivés par un procédé plus rudimentaire à peu près au même résultat.

Le Bureau des Statistiques du Ministère du Travail (2) a bien voulu nous indiquer que si l'heure d'été était appliquée toute l'année elle ferait réaliser une économie de 600.000 tonnes.

Notre réforme ne pouvant faire réaliser d'économies de charbon que pour les six mois d'éclairage et de chauffage nous ne nous baserons que sur 300.000 tonnes. Et nous raisonnerons ainsi :

Si l'heure d'été ferait faire, pour six mois, 300.000 tonnes d'économie de charbon, la journée anglaise (qui fait faire quatre fois plus d'économie puisque au lieu d'une heure de lumière elle en fait gagner quatre (soit une heure d'éclairage le matin, une heure le soir et deux heures de chauffage que, pour la simplification des calculs, nous voulons bien évaluer en charbon égales aux heures d'éclairage, alors qu'il faut pourtant beaucoup plus de combustible pour chauffer une pièce que pour l'éclairer, soit au total une valeur d'économie de quatre heures d'éclairage) atteindrait  $(300.000 \times 4)$  1.200.000 tonnes; mais alors que l'heure d'été s'applique à tous les Français (40.000.000 environ) les économies en charbon de la Journée Anglaise ne sont réalisées que par les travailleurs (10.000.000 environ) soit quatre fois moins. Nous devons donc diviser notre chiffre de 1.200.000 par 4 = 300.000, chiffre de M. *Monmerqué*.

3<sup>o</sup> *Economie de traction*.

(1) Voir la pièce III des Annexes.

(2) Voir la pièce II des Annexes.

La Journée Anglaise apportera aussi le désencombrement du métro et des tramways, de midi à 2 heures; conséquence: suppressions des rames et des trams supplémentaires, par suite diminution de traction électrique *soit une troisième économie de charbon.*

Un éminent ingénieur qui a préféré garder trop modestement l'anonymat, nous a fourni un consciencieux travail (1) duquel il résulte que l'économie de charbon pour le Métro et le Nord-Sud serait de *10.000 tonnes par an.* La faiblesse de cette économie provient de ce que pour une exploitation normale, il faut toujours entretenir un certain trafic.

En ce qui concerne les tramways nous n'avons pu établir la documentation, mais nous pensons qu'on peut évaluer la traction de tous les tramways de Paris et de la banlieue égale à celle du Métro et du Nord-Sud.

Si nous récapitulons nous trouvons donc :

1° économie de chauffage et d'éclairage . . . . .	330.000
2° économie de traction sur Métro et Nord-Sud. . . . .	10.000
3° économie de traction sur tramways ( <i>Paris et banlieue</i> ) . . . . .	10.000
4° économie de traction sur le reste des tramways (pour le surplus de la France); il ne nous paraît pas exagéré de multiplier ici l'économie sur les tramways parisiens (10.000) par 5 ce qui donne. . . . .	<u>50.000</u>
Soit un total de : . . . . .	400.000

QUATRE CENT MILLE TONNES de charbon, au minimum, c'est quelque chose *au moment où nos usines ferment faute de combustible !!!*

4° *Economie des feux couverts.* — De plus pendant toute l'année économie du charbon des *feux couverts* de l'industrie, brûlant, inutilement entre 12 et 14 heures . . . . . *mémoire*

5° *Economie d'essence.* — La traction supplémentaire que nécessite aux autobus parisiens et de province, ainsi qu'aux autos et taxis de toute la France, le va-et-vient du repas de midi devra donner une économie d'essence que nous ne saurions

(1) Voir pièce iv des *Annexes.*

calculer mais qui serait certainement considérable et représenterait une nouvelle économie de force et d'argent mise en réserve pour le plus grand bien de la nation.

Il y a donc là des économies d'énergie sous forme de *charbon* et d'*essence* que nous n'aurions pas eu le droit de négliger, même au temps de notre ancienne prospérité, mais que, plus que jamais, nous devons réaliser aujourd'hui : une nation qui veut, non pas végéter, mais vivre et prospérer doit être soucieuse de toute économie d'énergie aussi bien mécanique qu'humaine, aussi infime soit-elle et dans l'espèce elle est considérable. De plus la nation gagnera pour le moins une *recupération d'une heure sur deux heures*, soit la moitié des 20 % (*jadis 10 h., aujourd'hui 8 h., perte 2 h., soit 20 %*), que nous fait perdre dans la production industrielle la journée de huit heures, soit un bénéfice de 50 % sur la perte totale.

Cela nous permettra peut-être de sortir de cet état d'infériorité dans lequel nous place la journée de huit heures à l'égard du commerce mondial.

Enfin, dès aujourd'hui et dans l'avenir :

Cette petite modification dans nos habitudes permettrait à beaucoup d'employés d'habiter la banlieue des villes, d'avoir un petit jardin, d'y cultiver des légumes, d'y élever des poules, de vivre en un mot à moins grands frais et plus confortablement, d'où meilleure hygiène pour les parents et les enfants (1).

A notre époque où nous devons chercher par l'hygiène et la lutte contre l'alcool à intensifier la repopulation, à reconstituer une race saine et forte, cette considération doit avoir le plus grand poids pour l'adoption de la Semaine Anglaise. Nous éveillerons ainsi plus facilement chez le salarié le désir d'avoir un chez soi, et, dans ce but, l'esprit d'économie permettant de devenir propriétaire. N'est-ce point là une des meilleures manières de combattre le socialisme et l'anarchie dont la devise plus ou moins enrubannée se traduit par un lapidaire : « *Ote-toi de là que je m'y mette?* ». Il ne faut pas crier « *à bas la propriété* » mais : « *tout le monde propriétaire* ».

On n'a jamais trouvé, en effet, que je sache, un propriétaire anarchiste.

(1) Voir notre article de la *Liberté*, du 2 février 1918.

### III

## OBJECTIONS

### 1° Point de vue médical.

Certaines personnes nous ont objecté que changer ainsi les heures de repas, c'était peut-être se risquer à provoquer de graves perturbations dans nos organismes.

Il nous semble que ce qu'il importe surtout beaucoup plus que l'heure du repas, c'est que celui-ci soit pris toujours à la même heure et dans le calme pour être bien macéré et par suite bien digéré, avantages que donne notre système.

« La Faculté de médecine, disions-nous dans le numéro de *Vouloir* du 1<sup>er</sup> février 1917, vous certifiera, croyons-nous, qu'il est préférable de faire un bon déjeuner le matin, de se bien lester pour braver l'humidité et toutes les intempéries, ainsi que les milliards de microbes qui guettent nos organismes anémisés de citadins, dans nos rues, nos métros, nos bureaux. »

Nous ne pensions pas si bien dire pour un profane en médecine. Quelques mois après, l'éminent professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, M. le docteur Bergonié, faisait, appuyé par les professeurs Armand Gautier et d'Arsonval, une communication à l'Académie des Sciences sur la répartition rationnelle de l'alimentation de l'homme, argumentation qui vient confirmer lumineusement notre thèse.

« Pour essayer, dit le professeur Bergonié, cette répartition, c'est-à-dire pour déterminer l'heure des repas et l'importance de ces repas chez l'homme, il faut commencer par déterminer la courbe nycthémérale de ses dépenses énergétiques. Ainsi font les ingénieurs électriciens ayant à desservir les besoins d'énergie électrique d'une ville ou d'un secteur de ville, pour savoir à quelle heure ils mettront en marche ou arrêteront telle ou telle unité électro-mécanique, afin d'augmenter ou diminuer la puissance disponible. Ils commencent par établir une courbe



de l'énergie demandée par l'ensemble des consommateurs et pour chaque heure du cycle nycthéméral; cette courbe établie, ils observent qu'elle s'élève beaucoup à certains moments, s'abaisse à d'autres, atteint un point culminant — la pointe — et, pendant la nuit, un minimum fort bas quelquefois. Comme le cycle recommence à peu près exactement toutes les vingt-quatre heures, sauf la variation saisonnière, on est parfaitement fixé sur les demandes d'énergie à chaque heure du jour et de la nuit et l'on proportionne les forces en conséquence...

« Autrefois, lorsque l'élasticité des producteurs mécaniques d'électricité était moindre qu'aujourd'hui, on avait une batterie d'accumulateurs en réserve. Alors on faisait travailler la machine le plus qu'on pouvait à pleine charge; au moment du minimum, la nuit, les accumulateurs suffisaient aux très faibles demandes des consommateurs; au moment de la partie moyenne de la courbe, la machine débitait tout son courant à la fois sur les lignes de distribution et sur les accumulateurs en charge; enfin, au moment de la pointe on faisait donner la réserve, machine et accumulateurs s'unissant pour suffire à cette demande excessive de courant.

« Faisons donc comme les ingénieurs électriciens, et déterminons la courbe de la demande d'énergie chez l'homme pendant le cycle nycthéméral...

« Les situations sociales influenceront beaucoup sur la hauteur moyenne de ces courbes; il est certain qu'un maçon, qu'un terrassier, auront d'autres besoins d'énergie qu'un gras bureaucrate... Nous savons que la plus grosse part d'énergie (80%) l'est sous la forme chaleur... et que le rayonnement de notre sujet sera d'autant plus actif et lui enlèvera d'autant plus de chaleur que la température extérieure sera plus basse...

« A partir de 6 à 7 heures du soir, et jusqu'à 7 à 8 heures du matin, soit environ d'ordinaire pendant douze heures, la moitié du cycle, l'homme civilisé trouve d'abord par son logement, puis dans son lit, un abri à température égale et élevée, qui le soustrait à peu près complètement à l'influence du milieu extérieur, influence qui lui coûterait cher d'énergie... Dès le lever, le besoin d'énergie s'accroît très vite; notre sujet sort de chez lui après un temps de toilette normal, et se soumet à l'influence du milieu extérieur de 9 heures à 12 heures. A ce moment, il peut rentrer chez lui ou n'y pas rentrer, peu

importe, la température s'est relevée, la protection par l'habitation n'est plus aussi utile, celle du vêtement suffit, et la dépense peut être considérée comme identique dans les deux cas. Donc, pas ou peu de corrections à apporter à la courbe qui passe par un minimum vers 14 heures, pour remonter ensuite jusque vers 18 heures, moment où nous supposons que le sujet rentre chez lui définitivement et retrouve, contre le milieu extérieur devenu déjà beaucoup plus froid, la protection et le repos qui vont s'accroître de plus en plus jusqu'au coucher...

« Pour suffire aux besoins de l'homme, il faut une alimentation réglée en qualité et en quantité d'après les lois bioénergétiques connues et surtout prise aux moments les plus opportuns. Au moment où les besoins s'accroissent, c'est un gros repas qu'il nous faut — non pas la tasse de café — un repas vite transformé, prêt à garnir les muscles du glycogène dont ils se sont vidés. Évaluons ce repas à 1.500 calories, et nous aurons pour la plus grande partie du jour comblé les besoins d'énergie de notre sujet.

« Aurons-nous un repas entre midi et 1 heure comme c'est l'usage en France? Non, certes! Ce serait irrationnel! Comment, c'est au moment où la courbe va atteindre un de ses minima, où la température extérieure, principale cause de dépense, va passer par son maximum que l'on va sans utilité mettre en jeu toute la machine digestive! Il n'y a vraiment pas de moment plus mal choisi!

« Vers 16 heures la courbe des besoins remonte, le repas antérieur est déjà loin; à ce moment un apport d'énergie peut être accepté, il n'a pas besoin d'être bien gros ce repas de 4 heures, car la courbe va redescendre et de plus le troisième repas vers 8 heures n'est pas loin. Trois à quatre cents calories suffiront : c'est un peu plus qu'une tasse de thé sucré.

« Vers 20 heures, la courbe des besoins tend à s'abaisser pour atteindre vers 22 heures, un minimum qui s'accroîtra encore vers le repos complet joint à la protection de l'habitation et du lit. Il n'y a donc, à 20 heures, que des besoins prochains, peu accentués, d'énergie, mais il faut songer au long jeûne de la nuit : dix heures sans repas. C'est à ce moment qu'il faut demander au foie de faire son office d'accumulateur d'énergie et de lui en donner les moyens. C'est le dîner de 20 heures qui les lui fournira. »

En résumé :

« Si l'on met en regard, dit le professeur Bergonié, les courbes représentatives des augmentations d'énergie dues à l'alimentation et des pertes résultant du travail effectué, on voit que les courbes de « recettes » et de « dépenses » ne concordent pas.

« Au moment où nous avons le plus besoin de force, nous n'en récupérons pas, ou inversement. Le petit déjeuner du matin est insuffisant, celui de midi arrive trop tard, l'effet du repas du midi ne se manifeste que vers 15 heures, et le repas du soir n'alimente que notre sommeil, tandis que pour faire face au gros effort de la matinée, notre organisme ne dispose que des ressources insuffisantes du petit déjeuner. »

Nous regrettons de ne pouvoir tout citer, mais nous espérons que le lecteur aura néanmoins suffisamment compris par ces quelques extraits que la théorie médicale est complètement d'accord avec la théorie économique et avec le bon sens.

D'ailleurs, y a-t-il si longtemps que nos aïeux prenaient leurs repas à 9 heures et à 5 heures, usage qui s'est d'ailleurs perpétué dans les casernes où il règne encore de nos jours?

Et si le lecteur avait encore des doutes sur l'authenticité de ce vieil usage, nous nous permettrions de lui remettre sous les yeux un joli tiercet que nous trouvons dans le *Résumé de l'Histoire de Bourgogne*, édité en 1825, de P. S. Dufey, de l'Yonne, et que voici :

Lever à cinq, dîner à neuf,  
Souper à cinq, coucher à neuf,  
Font vivre d'ans nonante-neuf.

Il ne reste plus qu'une question à examiner au point de vue médical :

*L'homme est-il capable dans toutes les professions de fournir un travail continu de huit heures?*

L'éminent docteur Foveau de Courmelles, président de la Société française d'Hygiène, l'ardent et éclairé prosélyte de toutes les idées nouvelles, nous a adressé la lettre qu'on va lire et qui solutionne une question qui ne devrait d'ailleurs pas se poser, puisque, *sous des latitudes différentes*, les Danois, les Suédois, les Norvégiens, les Anglais et les Américains, *mélange de races diverses* qui ne sont pas autrement constituées que nous

appliquent la journée anglaise et leur travail équivaut pour le moins au nôtre.

Le docteur Foveau de Courmelles nous dit :

« Quel que soit le travail, on peut faire huit heures durant un labeur continu en le variant, en alternant au besoin diverses besognes d'inégale fatigue. Les exemples abondent aux champs, à l'usine, au bureau, à la production littéraire même, au moins dans le passé, d'un travail ininterrompu pendant huit heures de suite ; et, nos ancêtres qui s'y livraient régulièrement n'étaient pas, à notre connaissance, des êtres malingres. Le médecin occupé travaille l'après-midi (*après une matinée déjà sans arrêt*), depuis midi ou 1 heure jusqu'à 9, 10 ou 11 heures du soir ; évidemment, il alterne ses visites avec le parcours du chemin pour s'y rendre, mais il travaille tout de même tout ce temps, pensant à ses malades, lisant ses publications médicales.

« L'alternance même à l'usine est possible : deux ouvriers différents pourraient changer de tâche par exemple ; et le travail manuel qui utilise de plus en plus la machine se fait avec une fatigue que les progrès industriels amoindrissent de plus en plus. On peut donc le faire sans autre interruption, par exemple, que de « *manger un morceau sur le pouce* ».

« La précipitation à manger, des habitudes présentes qui coupent en deux les huit heures, *est des plus malsaines*. On court, on s'entasse à l'aller ou au retour, dans des moyens de transport en commun archibondés, malsains, comme souvent les restaurants où l'on se serre nombreux, par suite peu hygiéniques, car on sait que les foules s'intoxiquent, et déjà J.-J. Rousseau affirmait que « *l'homme est un poison pour l'homme* ».

« Un changement d'habitudes auquel nous nous soumettrions bien si nous allions en Angleterre : *un gros repas le matin*, avant de partir, c'est tout ce qu'exigent ces grands avantages du travail continu pendant huit heures ; nos organes s'y accoutumeraient facilement car nous les fatiguons plutôt à manger si souvent. En somme, à notre avis, *médicalement rien ne s'oppose à la vraie journée anglaise* ».

## 2° Objections au point de vue économique.

On nous a fait d'autres objections au point de vue économique.

Il nous a été dit par exemple, qu'au point de vue éclairage, entre 9 et 10 heures et 17 et 18 heures, nous ne faisons aucun gain puisque le salarié serait obligé, à ces mêmes heures, de s'éclairer chez lui et à ses frais. Ce n'est pas exact, car le salarié pourra profiter de ce moment de liberté pour faire ses courses et, d'autre part, la plupart vivent en famille où l'on met le plus possible en pratique l'adage économique : *un feu et une lumière pour tous*. Leur présence n'augmentera pas les frais.

Une de nos féministes les plus distinguées et l'un des plus chauds partisans de la journée anglaise, M<sup>lle</sup> S..., nous a fait une objection plus sérieuse, dans le *Bulletin de l'Association des institutrices diplômées* de mars 1918, où elle se cache trop modestement sous le pseudonyme de Branès.

« Dans certaines industries où, nous dit-elle, l'ouvrier n'a pas à fournir d'effort physique, et se borne à régler ou à diriger une machine, persuadera-t-on les patrons que huit heures de travail en vaudront dix. C'est ce que niait un industriel fort opposé à la réforme. »

L'objection qu'on nous fait, nous nous l'étions adressée à nous-même ; c'est pourquoi nos premiers articles ne se référaient qu'à l'employé. Notre article primitif relatif à la journée anglaise, eut même pour titre *La Journée de l'Employé* (1).

Mais depuis, des industriels notoires, comme M. Rodet, par exemple, nous ont affirmé qu'on pouvait appliquer la journée anglaise à l'industrie, à l'ouvrier aussi bien qu'à l'employé. Et nous nous sommes incliné devant leurs raisons étayées sur une longue pratique qui nous faisait personnellement défaut.

D'abord certains prétendent que justement dans les industries qu'on nous oppose, où l'ouvrier n'a pas à fournir d'effort physique et se borne à régler ou à diriger une machine, une journée anglaise, même de dix heures, serait possible, coupée d'une légère collation. *Aujourd'hui* qu'elle n'est plus que de huit heures, la question ne se pose plus.

(1) Voir notre article de *L'Action Économique* du 1<sup>er</sup> février 1917.

Quant aux autres industries où l'ouvrier donne un effort physique, la perte de deux heures de travail sur dix heures, soit 20 %, pouvait de prime abord paraître considérable. Rappelons en premier lieu que la journée anglaise, ainsi que nous l'avons démontré plus haut, faisait déjà gagner une heure de travail (soit 10 %) sur ces deux heures. Il resterait donc une heure à retrouver ou 10 %. Or, nombreux sont les industriels qui prétendaient que la suppression des pertes, *des loups* qu'ils subissent entre midi et 2 heures, du fait des équipes de remplacement et d'une surveillance relâchée, compenserait et au delà cette moins-value d'une heure de travail perdue, soit 10 %.

Enfin l'objection tombe par ailleurs en partie, car de plus en plus le patron paie à la tâche, aux pièces. Par suite, s'il se produisait de ce fait une moins-value quelconque de rendement, ce n'est pas le patron qui la supporterait et c'est à l'ouvrier qu'il appartiendrait seul de fixer son nombre d'heures de travail, et de décider s'il veut ou non faire la journée de huit heures et la Semaine Anglaise.

Et le travail aux pièces, n'est-ce point là le meilleur remède contre la loi de huit heures et la Semaine Anglaise et, par suite, contre la vie chère en attendant la participation aux bénéfices qui est *l'unique solution* de la lutte, entre le patronat et le salariat. Une fois le *capital-argent* rémunéré et largement rémunéré, en raison de ses risques et parce qu'il représente le fruit d'un travail de plusieurs années ou même générations, rémunérez le *capital-travail*, faites-le participer dans les bénéfices qui sont aussi son œuvre. Presque toutes les industries qui ont appliqué la participation aux bénéfices sous des formes diverses n'ont pas connu les grèves. *C'est de l'égoïsme bien compris.*

Jusque-là, assurez à l'ouvrier la matérielle, même à l'ouvrier médiocre, mais une fois cette matérielle assurée, laissez au travailleur le droit de travailler, puisque vous laissez au fainéant celui de ne rien faire, laissez à l'ouvrier travailleur et habile le droit de gagner plus que l'ouvrier paresseux et maladroit et souvent maladroit parce que paresseux.

L'ouvrier qui a de la famille, ou de gros besoins d'argent pourra ainsi se satisfaire en en *mettant* plus, comme il le dit ; le travail aux pièces doit être la règle ; c'est la logique, c'est la liberté et tout le monde y gagnera, ouvrier et patron.

Non, les plus opposés jusqu'ici à la journée anglaise n'étaient

pas les industriels proprement dits, mais certains commerçants, souvent même notables, qui, pour d'infimes salaires, exigeaient de leurs employés dix heures de travail. L'ouvrier, lui, grâce à ses syndicats, se défend mieux. Il est mieux payé et protégé que l'employé, sans avoir aucun de ses frais de représentation.

Il a souvent, sous son bourgeron, l'estomac et le gousset mieux garnis que le malheureux employé sous sa jaquette qui, trop usagée, peut lui faire perdre sa place. L'ouvrier ne connaît pas cette angoisse-là.

On nous a fait une autre critique, dans un ordre d'idées des plus respectables.

*« La cessation du travail à midi me permet, nous écrit une jeune maman, de donner à têter à mon enfant, tandis que s'il faut m'absenter huit heures consécutives...! »*

Le remède est très simple. Il faut généraliser l'usage de la pouponnière attenante à l'atelier ou au magasin et supprimer la crèche malsaine, mal tenue, contagieuse et souvent fermée en raison d'épidémies problématiques. D'ailleurs nous ne pensons pas qu'on puisse abandonner à lui-même, pendant quatre heures un enfant encore au sein. L'adoption de la journée anglaise ne ferait pas naître une difficulté qui existe déjà, croyons-nous, car l'emploi de la pouponnière est nécessaire, même de nos jours avec notre méthode actuelle de travail.

On nous a objecté : *« Dans les magasins, les acheteurs font défaut entre 12 et 14 heures ; ils affluent à 17 heures. Comment concilier leur fantaisie avec votre Journée Anglaise ?... »*

L'argument est enfantin ; le jour où les acheteurs prendront leurs repas aux mêmes heures que leurs vendeurs, on vendra entre 12 et 14 heures.

D'ailleurs rien n'empêche les magasins soit de faire la journée à travail continu, à d'autres heures que les usines, soit d'assurer la vente entre 9 et 18 heures par un roulement échelonné d'employés.

Mais admettons pour un instant, par hypothèse comme disent les mathématiciens, que nous n'ayons pas réfuté les objections qu'on vient de nous faire, elles seraient dans la balance d'un poids bien léger en regard des autres avantages considérables et aussi incontestés qu'incontestables de la Journée

Anglaise. Ils devront tôt ou tard amener son adoption en France.

Quoique nous prétendions que pour produire ses fruits, l'usage de *la journée anglaise* doit être *généralisé*, étendu à tout le monde, nous n'allons pas jusqu'à faire de cette réforme une panacée et à prétendre qu'il ne puisse pas y avoir des exceptions à la règle, ne serait-ce que pour la confirmer. Il est fort possible que la *journée anglaise*, ne puisse pas être appliquée dans toutes les industries, quoiqu'il serait extraordinaire que nos industries ne soient pas capables de faire ce que font les industries anglaises ou américaines mais enfin, en théorie, des exceptions sont présumables et la pratique suivra pour mettre les choses au point.

M. Honnorat, député, aujourd'hui ministre, nous écrivit une très longue lettre dont nous donnons des fragments (1). Il est très favorable à l'idée mais prétend, nous a-t-il dit encore récemment, qu'une intervention gouvernementale est impossible sous forme d'un projet de loi, que le Parlement ne peut s'immiscer dans le règlement intérieur des usines et maisons de commerce, pour modifier l'heure des repas. Et pourtant la loi de huit heures, ne s'est-elle pas immiscée, elle? *Tout serait donc permis pour une loi néfaste et rien pour une loi utile?*

Je sais bien que la journée anglaise enlèvera aux marchands de vin le nocif apéritif de midi, moins rémunérateur pourtant que celui du soir, et aux petits restaurateurs la clientèle de midi; et encore ces derniers pourront-ils se rattrapper en partie, en servant le matin des repas chauds aux célibataires endurcis qui n'ont pas de cuisine attenante à leur logis.

D'ailleurs, peu importe! Il faut, comme dans toute réforme, voir avant tout et au-dessus de tout, l'intérêt de la collectivité; l'intérêt général doit primer les petits intérêts particuliers, même électoraux. Toute activité est une force: quand l'objet sur lequel elle s'exerce disparaîtra, cette activité se transformera et s'emploiera à autre chose. C'est un facteur social de plus récupéré pour le plus grand bien du pays, de la masse.

En tout cas, cette loi pourrait s'appliquer aux administrations de l'Etat et sa proposition amènerait un grand débat à la Chambre, puis au Sénat et dans toute la Presse. Le grand public et surtout le public du salariat, intéressé au premier chef, serait mis au courant des avantages de la journée anglaise. Il se crée-

(1) Voir *Annexes*, lettre de M. Honnorat (*pièce 1*).



rait un courant d'opinion et pour peu que la C. G. T. s'intéressât à la question, la réforme serait vite généralisée.

Que pourrait-on nous objecter encore ?

Qu'il y aura trouble apporté dans la famille par la différence d'heure des repas entre ceux qui travaillent au dehors et ceux qui demeurent au foyer.

Cette objection est un argument de plus pour la généralisation de la réforme. Il faut que l'heure du repas soit avancée pour tous.

Que l'absorption d'un couple de sandwiches suivi, pour les plus fortunés, d'un verre de porto, enlèvera au patron un quart d'heure de travail. N'en est-il pas de même actuellement avec le goûter de 16 heures que tant de patrons tolèrent ? Le patron ne perdra rien, sans compter qu'il profitera d'une nouvelle économie d'éclairage du fait que *la Journée Anglaise permettra d'avancer le retour de l'heure d'été d'un ou deux mois*, puisque l'employé au lieu d'aller travailler à 9 heures à sa montre, soit 8 heures au soleil, n'ira plus qu'à 10 heures à sa montre, soit 9 heures au soleil.

Et nous ne parlons pas du facteur moral ! L'espoir causé d'un long repos peut intensifier le travail du salarié et vivifier son effort. Tout profit pour le pays (1).

---

(1) Voir l'article de *La Vie Féminine* du 1<sup>er</sup> avril 1917.

IV

PRÉCÉDENTS

Onze mois après notre premier article, un entrefilet de *La Liberté*, du 15 janvier 1918, nous signalait qu'une dépêche de Berne, parue dans le « *Freiburger Tageblatt* » apprenait de Berlin qu'on proposera une nouvelle loi pour la non-cessation du travail à midi. Cette mesure ferait faire de grandes économies de force et de lumière.

La dépêche n'en disait pas plus long et nous n'avons vu aucun commentaire depuis dans aucun autre journal. Mais les déductions sont faciles à tirer de cette nouvelle. L'Allemagne a vu l'intérêt actuel de la réforme.

Voici les termes mêmes, aussi nets que simples, de la réponse que nous a faite le très aimable secrétaire de la *Chambre de Commerce britannique* de Paris :

« L'usage que vous préconisez, nous a-t-il dit, est établi en Angleterre depuis environ un *demi-siècle*; nous n'y avons trouvé que des *avantages et aucun inconvénient*. Quant à la *Semaine Anglaise*, elle existe de temps immémorial ». Il aurait pu même ajouter que malgré la *Semaine Anglaise*, le travail *effectif* des salariés anglais équivaut à celui des salariés français (1).

Le principe de la journée anglaise est en effet le même que celui qui a inspiré à nos alliés la *Semaine Anglaise* : c'est le souci du *travail effectif*. Il faut que la machine humaine comme toute machine soit ménagée et aménagée et ce, dans un esprit d'égoïsme bien compris, c'est-à-dire dans l'intérêt aussi bien de l'employé que de l'employeur et de la collectivité. Tout temps gaspillé c'est du bien-être perdu et par suite un peu de force vive nationale gâchée.

(1) Voir aux *Annexes* la lettre de M. Fort (*pièce vi*).

V

## ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION.

Nous avons soumis notre idée au Gouvernement.

Nous avons reçu du Ministère du Travail, le 4 janvier 1918, une lettre nous disant :

« Vous m'avez adressé un exemplaire d'un tract intitulé : *La Semaine Anglaise nécessite la Journée Anglaise*.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de ce document que j'ai fait... classer au dossier que nous constituons sur la matière » (1).

Et voilà. Depuis nous n'avons entendu parler de rien. Et, pendant ce temps, l'Allemagne, elle, ne classe pas, mais applique la journée anglaise. Du côté des journaux, de la grande Presse nous avons été plus heureux.

Certains d'entre eux, comme *La Liberté*, toujours au service des idées utilitaires, humanitaires et patriotiques, nous ont ouvert largement leurs colonnes.

D'autres confrères, à notre suite, ont publié des articles importants sur la question; certains ont même, sans doute par la crainte excessive d'effaroucher notre modestie rougissante, oublié d'indiquer qu'ils avaient puisé leurs arguments dans nos articles ou dans notre tract.

Enfin peu importe!... Ce qu'il faut voir c'est le but. Quoi qu'il en soit, voici, dans l'ordre chronologique, les articles publiés à notre connaissance sur la question, tant les nôtres que ceux de nos confrères.

1<sup>er</sup> février 1917, *La Journée de l'Employé*, de VASSIVIÈRE, dans *Vouloir*.

15, 22 juillet, 15 août 1917, *La Journée Anglaise*, de VASSIVIÈRE, *Bulletin de l'Alliance Républicaine*.

17 août 1917, *Tract de VASSIVIÈRE adressé à toute la Presse* (résumant les articles ci dessus).

(1) Voir notre article de *L'Industrie Moderne* de mai et juin 1919.

Conséquences de notre tract :

19 août 1917, *La Journée Anglaise*, Pierre BRUNOY, *Echo de Paris*.

3 septembre 1917, *La Réforme du Déjeuner*, DE WALEFFE, *Le Journal*.

15 octobre 1917, *La Journée Anglaise*, CAHEN, *Union Economique de l'Est*.

2 décembre 1917, *Chez eux et Chez nous*, BONHOMME CHRYSALE, *Les Annales*.

8 janvier 1918, *Pour produire plus et mieux*, A. A., *Petite Gironde*.

9 janvier 1918, *Echo sans signature*, *Le Gaulois*.

11 janvier 1918, *Chronique*, Joseph DENAIS, *La Libre Parole*.

13 janvier 1918, *La Journée Anglaise*, Eugène CLISSON, *Le Figaro*.

1<sup>er</sup> février 1918, *La Journée Anglaise*, BRANÈS, *Bulletin des Institutrices diplômées*.

2 février 1918, *La Journée Anglaise*, VASSIVIÈRE, *La Liberté*.

1<sup>er</sup> mars 1918, *La Journée Anglaise*, VASSIVIÈRE, *Vouloir*.

26 mars 1918, *La Journée Anglaise*, Lucien CHASSAIGNE, *Le Journal*.

11 avril 1918, *La Journée Anglaise*, C. HAYE, *Exportateur français*.

19 avril 1918, *La Journée Anglaise*, VASSIVIÈRE, *Le Petit Var*.

11 mai 1918, *La Journée Anglaise*, Léo CLARETIE, *L'Événement*.

1<sup>er</sup> avril 1919, *La Journée Anglaise*, *Vie Féminine*, sans signature.

Mai et juin 1919, *La Journée Anglaise*, VASSIVIÈRE, *Industrie moderne*.

Des associations importantes ont mis la question à l'étude comme le Comité des Intérêts Economiques de Roubaix-Tourcoing, la Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée, les Grands Magasins des Galeries Lafayette, le Comité des Forêts, le Syndicat professionnel de l'Industrie du Gaz, le Génie civil, le Syndicat des Chaudronniers, le Comité des Forges, l'Association générale du Commerce et de l'Industrie des Matières textiles, la Ligue civique, etc., etc.

D'autres ont fait mieux. Des commerçants, des sociétés l'ont appliquée. Parmi ceux-ci :

*L'Exportateur français*, depuis octobre 1917, puis l'Association d'Expansion économique, la Compagnie du Canal de Suez, la Hafnia assurance, la Sécurité assurance, la Société d'Affrètements, maisons Poulenc frères, Carau, la Blanchisserie modèle de Thaon (Vosges), la Compagnie Johnston de Bordeaux. C'est évidemment peu, mais c'est un début. L'idée ne chemine plus seulement : elle est en marche (1).

Espérons qu'ici nous ne serons pas, comme pour l'heure d'été et hélas ! un peu comme pour tout, les derniers pionniers du Progrès et, ce qu'il y a de plus grave, les derniers champions de la Routine.

Espérons qu'il ne nous faudra pas attendre que les Zoulous appliquent la Journée Anglaise pour nous décider à les imiter.

Joseph VASSIVIÈRE (2),  
Ancien Avoué, Avocat-juriconsulte,  
Avocat du Comité de Défense de la Propriété  
Industrielle et Commerciale.

(1) Parmi ceux qui l'appliquent, vous trouverez aux *Annexes* des lettres de la Société des Affrètements et de la Hafnia assurance (*pièces ix et x*).

Parmi ceux à qui elle est appliquée, vous trouverez aux *Annexes* deux lettres d'employés, l'une d'un employé, l'autre d'une employée (*pièces xi et xii*).

(2) M. Vassivière serait vivement reconnaissant aux lecteurs de cet opuscule de lui faire connaître oralement ou par écrit les organes et associations s'occupant de la question ou des maisons pratiquant la journée anglaise, ainsi que les arguments ou même critiques que leur aurait suggérés l'idée de la journée anglaise. Il reçoit le matin de 10 heures à midi : 104, rue d'Amsterdam (téléphone : Central 38-65); l'après-midi sur rendez-vous.

VI

CONCLUSION

Projet ou proposition de loi.

ARTICLE PREMIER. — Dans tout établissement industriel ou commercial, soumis à la loi de huit heures, le travail devra être accompli d'affilée, sauf une interruption d'un quart d'heure pour permettre une légère collation.

ART. 2. — Tout industriel ou commerçant ou syndicat de salariés, à qui l'application de la présente loi paraîtrait incompatible avec la santé du personnel en raison du travail effectué, pourra demander au ministre du Travail une *dispense de travail continu*, mais seulement après avoir obtenu l'avis favorable d'une commission spéciale composée de médecins et d'hygiénistes qui sera établie dans chaque chef-lieu par le règlement d'administration publique qui suivra la promulgation de la présente loi.

ART. 3. — Toute infraction à la présente loi sera punie d'une amende de 500 à 10.000 francs; en cas de récidive, une peine de un à six mois de prison pourra se cumuler avec la première.

---

# ANNEXES





I

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. HONNORAT

Député de l'Heure,  
Ministre de l'Instruction publique.  
adressée à M<sup>e</sup> VASSINIÈRE, avocat.

CHAMBRE  
DES DÉPUTÉS

Paris, le 15 février 1917.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Excusez-moi de n'avoir point répondu plus tôt à votre désir. Je suis accablé de travail en ce moment et réduit à dicter rapidement les indications que vous me demandez.

Je partage entièrement votre avis sur la répartition actuelle des heures de travail. L'habitude d'interrompre une journée de travail pour aller déjeuner est en tous points détestable. L'interruption proprement dite représente au moins deux heures; elle augmente, par conséquent, de deux heures la période pendant laquelle l'employé ou l'ouvrier sont occupés. Il en résulte une perte pour le temps qu'il pourrait consacrer à la vie de famille, sans compter encore la perte qui en résulte pour le travail lui-même.

Tous ceux qui ont l'habitude des bureaux ou des usines savent, en effet, quel ralentissement dans l'activité se produit un quart d'heure environ avant le moment du départ et pendant un quart d'heure au moins après la reprise de la séance.

A tous ces points de vue, il serait infiniment préférable que le travailleur qui est occupé aujourd'hui de neuf heures à midi et de deux heures à six heures consacrerait à ses occupations une période unique de dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi, interrompue seulement par les quelques instants nécessaires pour faire sur place une légère collation.

.....  
Cette réforme paraît inapplicable par voie législative, car des mesures législatives seraient en pareil sujet vexatoires et inopérantes. Mais la question aurait vraiment, par ses heureuses conséquences sociales, trop d'importance pour que l'on néglige d'entreprendre dès maintenant ce qui aurait quelque chance de la faire triompher à la paix: je veux parler de cette campagne d'opinions que vous ouvrez avec tant de raison.

Veillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

André HONNORAT.

II

ÉCONOMIE DE CHARBON  
provenant de l'heure d'été.

MINISTÈRE DU TRAVAIL  
DIRECTION  
DE LA  
STATISTIQUE GÉNÉRALE  
DE LA FRANCE

Paris, le 19 Avril 1920.

97, Quai d'Orsay, Paris (7<sup>e</sup>).

MONSIEUR,

En réponse à votre demande de renseignements concernant les économies que l'avance de l'heure a permis de réaliser, j'ai l'honneur de vous signaler les résultats donnés au Sénat, dans la séance du 6 février dernier, par M. le Ministre des Travaux publics et complétés par une étude publiée en annexe au *Journal officiel* du 25 mars. En résumé, il ressort de ces documents que l'adoption de l'heure d'été donne lieu à une économie maxima quand elle s'applique à toute l'année sauf janvier et décembre; dans ces conditions cette économie se monte à 4.500 millions de kilowatts-heure, ce qui équivaldrait à 600.000 tonnes de charbon. Ce résultat, qui naturellement comporte un certain nombre d'hypothèses servant de bases aux calculs, s'appuie du moins sur les données d'une enquête menée dans tout le pays au cours de l'année 1918.

On ne dispose malheureusement d'aucun élément permettant d'évaluer les économies dont l'application de la journée anglaise pourrait être l'occasion. Cette méthode de travail est déjà employée par plusieurs Administrations, mais il ne semble pas que l'on ait jamais calculé les économies réalisées. D'autre part, la question est tellement complexe qu'après examen, il paraît difficile de procéder à une évaluation. D'abord la diversité des moyens et conditions d'éclairage et de chauffage est telle qu'on ne saurait fixer une dépense unitaire moyenne; d'autre part il serait très difficile d'évaluer le nombre des personnes susceptibles d'adopter la journée anglaise. En 1911, l'industrie et le commerce occupaient 9.540.000 personnes, les services publics 675.000 personnes. Sur le nombre total, la réforme ne pourrait s'appliquer aux personnes occupées à leur domicile, dont leur nombre est d'environ 2.200.000.

Je ne puis que vous laisser apprécier dans quelle mesure vous pouvez utiliser les chiffres qui précèdent. Si vous avez besoin de chiffres plus détaillés pour des catégories de personnes spécialement désignées, je m'efforcerais de vous les fournir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lucien MARU.

III

ÉCONOMIE DE CHARBON  
résultant d'une suppression  
de deux heures d'éclairage et de deux heures de chauffage.

APPLICATION  
de la  
JOURNÉE DITE ANGLAISE

Paris, le 20 Mai 1920.

CHER MONSIEUR,

Conformément au désir que vous m'avez exprimé, je vous adresse ci-joint une note, donnant une évaluation grossièrement approximative de l'économie de charbon que permettrait de réaliser l'application de la journée anglaise. Cette économie résulterait surtout de la diminution du chauffage dans les locaux de travail, bureaux, ateliers, etc. où le travail n'aurait lieu que sept ou huit heures. Il doit être entendu que cette application ne peut être réalisée qu'avec un changement complet dans nos mœurs. Elle aurait aussi pour conséquence la limitation de la durée du travail et l'on peut se demander si dans les circonstances économiques actuelles et avec la situation de notre pays, cette limitation est désirable, il semble bien que non. Mais votre étude n'envisage évidemment que l'avenir à longue échéance. On peut espérer qu'à ce moment la *mode anglaise de l'habitation à la campagne, avec maison dont chaque employé ou ouvrier serait propriétaire* (1), se sera établie en France, et qu'une durée de travail, réduite à huit heures, sera en harmonie avec la situation économique de cette époque, c'est au moins ce qu'il faut souhaiter.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

MONMERQUÉ,  
*Inspecteur général des Ponts et Chaussées  
et Inspecteur général de l'Energie électrique  
au Ministère des Travaux publics.*

(1) C'est justement pour réaliser ce desideratum et notamment pour décongestionner les grandes villes que nous préconisons l'établissement de la Journée Anglaise en France. — J. Vassivière.

APPLICATION  
de la  
JOURNÉE DITE ANGLAISE

Évaluation approximative  
de l'économie de charbon  
en ce qui concerne  
l'éclairage et le chauffage  
supprimés.

Paris, le 20 Mai 1920.

NOTE

La Journée Anglaise consiste à renoncer au système français c'est-à-dire à couper la journée de travail par le repas de midi et de faire son travail d'une seule traite de sept ou huit heures, coupée par un repos d'un quart d'heure pour collation.

M. Vassivière, champion de la journée anglaise, en raison de ses avantages spéciaux, s'est demandé s'il était possible de se faire une idée des économies qui pourraient être la conséquence, au point de vue de l'éclairage et du chauffage, de l'application de ce système de journée anglaise.

On peut admettre grossièrement que pour les six mois de mauvaise saison où la mesure est surtout intéressante au point de vue de l'éclairage et du chauffage, elle fera économiser chaque jour environ deux heures d'éclairage et deux heures de chauffage. Par exemple, en envisageant la journée de sept heures (service de bureaux, professions libérales, etc.), le travail aurait lieu de 10 heures à 17 heures au lieu de 9 heures à 12 heures et de 14 à 18 heures.

On peut évaluer approximativement l'économie de charbon réalisée pour deux heures de chauffage supprimé à un minimum de 1 kilogramme (1).

En ce qui concerne l'éclairage, en supposant des lampes de seize bougies, consommant 16 watts par heure et (2) une consommation moyenne de 2 kilogrammes de charbon par kilowatt-heure à la lampe, une lampe heure de 16 watts-heure consomme  $2 \times 0,016$ , soit

(1) Un poêle à feu continu, par conséquent économique, avec combustible de choix (*anthracite*) consomme environ 12 kilogrammes par vingt-quatre heures, soit 500 grammes par heure, soit 1 kilogramme pour deux heures. Les modes de chauffage ordinaires avec houille sont moins économiques.

(2) Dans les circonstances actuelles on peut admettre à l'usine une consommation moyenne de 1,3 kilogramme par kilowatt-heure, et même ce nombre est plutôt faible pour l'ensemble de la France; avec un rendement de 0,7 de la distribution et en arrondissant on trouve comme consommation à la lampe 2 kilogrammes par kilowatt-heure.

32 grammes de charbon, soit pour deux heures, 64 grammes, en nombre rond 70 grammes.

Telles sont donc les économies qu'on peut appeler quotidiennes; mais comment les appliquer ?

Ici, il faut se livrer à d'autres hypothèses plus ou moins discutables et il est bien tentant de renoncer à la poursuite de cette détermination. Néanmoins on peut se proposer de trouver un ordre de grandeur sans avoir aucunement la prétention de présenter un calcul exact. C'est dans cet ordre d'idées et sous toutes réserves que le calcul ci-après est présenté.

Pour trouver le nombre d'heures d'éclairage et de chauffage économisées chaque jour pendant la période de six mois considérée, il faudrait déterminer le nombre de lampes et de foyers de chauffage correspondant.

On admettra, à titre de pure hypothèse, qu'en moyenne une lampe sert à trois personnes et un foyer à quatre personnes. Mais quel est le nombre de personnes à considérer, c'est-à-dire le nombre de personnes qui quittent chaque jour leur domicile, actuellement deux fois par jour, pour accomplir leur tâche, coupée par le déjeuner de midi et qui, avec la journée anglaise remplaceraient les deux séances par une seule continue de sept ou huit heures, suivant les professions ?

A cet égard, on peut trouver quelques indications dans les intéressantes publications du Service de la statistique générale de la France. On y voit qu'en 1911, l'industrie et le commerce en France occupaient 9.549.000 personnes, les services publics 675.000 autres, soit un total de 10.215.000 personnes.

Mais de ce nombre il convient de déduire les personnes occupées à leur domicile ; ce nombre est de 2.200.000 personnes.

On peut donc estimer approximativement à 8 millions le nombre de personnes pouvant appliquer la journée anglaise. Reprenant les hypothèses de trois personnes par lampe et de quatre pour un foyer de chauffage, avec les évaluations de charbon d'économie quotidienne de 70 grammes par jour et par lampe pour l'éclairage (1) et de 1 kilogramme par foyer et par jour, on peut établir l'économie quotidienne de charbon en France par le calcul ci-après :

Eclairage :

$$\frac{8 \times 106}{1} \times 0,07 \text{ kilogramme soit en nombre rond } 200 \text{ tonnes.}$$

(1) On peut objecter que l'employé ou l'ouvrier rentrant chez lui consommera de l'éclairage au lieu de le faire à son bureau. L'objection ne porte que pour les employés ou les ouvriers célibataires, car pour les personnes mariées et ayant de la famille, l'éclairage et le chauffage fonctionnent obligatoirement et en dehors du travail des personnes de la familles occupées en dehors. Le calcul ne porte que sur les personnes travaillant hors de leur domicile. D'ailleurs pour les célibataires, il serait logique d'admettre que sur les deux heures économisées, une heure est employée pour la rentrée au logis avec les courses nécessaires pour le ravitaillement, etc. Rappelons d'ailleurs qu'il ne s'agit que de calculs simplement approximatifs.

Chauffage :

$$\frac{8 \times 106}{4} \times 1 \text{ kilogramme soit } 2.000 \text{ tonnes.}$$

Pour les 150 jours ouvrables de la période de six mois, on aura :

Éclairage : 150 × 200 soit . . . . .	30.000 tonnes
Chauffage : 150 × 2.000 soit . . . . .	300.000 »
Soit au total . . . . .	<u>330.000 tonnes</u>

Il y a lieu de remarquer que les consommations unitaires adoptées sont plutôt *au-dessous de la vérité*, notamment *celle de 1 kilogramme pour deux heures de chauffage*.

On peut donc conclure de la façon suivante :

L'application de la journée anglaise, consistant dans la suppression de l'exécution du travail quotidien dans les bureaux, ateliers, magasins, etc., en deux séances, coupée par le repas du midi, et dans son remplacement par une seule séance continue, le déjeuner de midi étant remplacé par un repas préalable complet vers 9 heures avant le départ au travail et par une légère collation de un quart d'heure vers 13 heures, permettrait de réaliser une certaine économie au point de vue de l'éclairage et surtout du chauffage des locaux de travail. On peut évaluer approximativement l'économie de charbon qui serait ainsi réalisée pendant la période d'hiver, environ six mois, à une quantité d'environ 300.000 tonnes de charbon.

A. MONMERQUÉ,  
*Inspecteur général des Ponts et Chaussées  
et Inspecteur général de l'Énergie électrique  
au Ministère des Travaux publics (1).*

(1) M. Monmerqué est l'auteur de l'admirable travail sur les résultats de *l'heure d'été* paru à l'annexe du *Journal officiel*, du 25 mars 1920.

IV

ÉCONOMIE DE CHARBON

par le Métro et le Nord-Sud.

Indépendamment des économies d'éclairage et de chauffage pour les patrons, en hiver, et de l'économie sur les frais de métro pour les employés et ouvriers pendant toute l'année, quelle serait, en ce qui concerne le Métro et le Nord-Sud, l'économie de charbon que ferait la nation de ce chef?

ÉVALUATION, DE L'ÉCONOMIE DE CHARBON QUI SERAIT RÉALISÉE SUR LES TRANSPORTS SOUTERRAINS : CHEMINS DE FER MÉTROPOLITAIN ET NORD-SUD :

En l'état actuel du trafic, les billets délivrés annuellement par les chemins de fer Métropolitain et Nord-Sud se répartissent comme suit :

Aller et Retour (A. R.) . . . . .	150.000.000	de billets
1 <sup>re</sup> classe . . . . .	126.000.000	»
2 <sup>e</sup> classe . . . . .	324 000.000	»
Ensemble . . . . .	<u>600.000.000</u>	de billets

En comptant les billets aller et retour pour deux voyages, cela représente 750.000.000 de voyageurs par an, soit en moyenne 2.055.000 voyageurs par jour correspondant alors à 1.710.000 voyageurs de 2<sup>e</sup> classe et 345.000 voyageurs de 1<sup>re</sup> classe.

On peut estimer à 170.000 le nombre des employés et ouvriers qui, du fait de l'application de la journée anglaise feraient deux voyages de moins sur les réseaux Métropolitain et Nord-Sud; cela représenterait 340.000 voyages en moins par journée de travail et pour trois cents jours de travail par an 102.000.000 de voyages en moins.

La consommation annuelle d'énergie électrique pour le transport de 750.000.000 de voyageurs est d'environ 150.000.000 de kilowatts-heure dont le quart seulement correspond au poids utile des voyageurs, les trois autres quarts correspondant au poids mort du matériel roulant.

Malgré la diminution du nombre de voyageurs entre midi et 14 heures, l'horaire exigé pour une bonne exploitation ne permettrait peut-être pas de supprimer un grand nombre de trains; mais il n'en serait pas moins réalisé, d'une façon certaine, l'économie correspondant au poids de 102.000.000 de voyageurs en moins par an, ce qui, à raison de 1/2 hectowatt-heure par voyageur représente 5.100.000 kilowatts-heure d'énergie électrique.

CONCLUSION

Dans de telles conditions, on peut dire, d'une façon approximative bien entendu, mais pouvant servir néanmoins à fixer les idées, que la diminution de la consommation des usines génératrices d'électricité alimentant les réseaux Métropolitain et Nord-Sud apporterait à la nation l'avantage d'une économie de 10.000 tonnes de charbon par an,

Paris, le 8 avril 1920.

X. X. X.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. ALBERT RODEL.

(Conserves alimentaires)

37 à 43, Rue du Jardin-Public, à Bordeaux.

Bordeaux, 13 Février 1917.

Messieurs les Directeurs du journal *Vouloir*,  
152, Rue de Vaugirard, Paris.

MESSIEURS,

J'ai lu avec le plus vif intérêt dans le dernier numéro de *Vouloir* l'article intitulé « *La Journée de l'Employé* » et me trouvant en parfaite communauté d'idées avec M. Vassivière, je viens vous faire connaître mon sentiment personnel sur cette importante réforme qui s'impose et qu'il faudra faire aboutir après la guerre.

Il y a fort longtemps que les commerçants et les industriels et, bien d'autres encore, se plaignent du temps que fait perdre à leurs employés, à leurs ouvriers, l'heure du repas de midi qui vient rompre le travail en pleine journée et au moment où il est bien lancé. Permettez-moi de vous faire toucher le mal du doigt en vous expliquant ce qui se passe dans nos bureaux, dans nos ateliers, vers cette heure fatidique du repas de midi, histoire commune à tous les négociants et industriels d'une grande ville de province comme Bordeaux, la ville de France la plus étendue peut-être par rapport à sa population. Nous diviserons notre personnel en deux catégories, savoir :

1<sup>o</sup> *Employés et Employées de bureau*. — Tous, et toutes, vont prendre leur repas de midi à leur domicile. Deux heures leur sont accordées à cet effet; de midi à 14 heures. Mais la plupart étant obligés de prendre un tramway pour l'aller et le retour, ils nous ont demandé, afin d'éviter l'encombrement des tramways à l'heure de midi, de les autoriser à quitter le bureau à midi moins le quart. Toutes les maisons de commerce et les industriels ayant accordé la même autorisation à leur personnel, la bousculade dans les tramways est absolument la même à 11 h. 45 qu'elle eût été à midi. Mais, pour quitter les bureaux à 11 h. 45 les employés préparent leur sortie à 11 h. 1/2, en lavant leurs mains, serrant leurs affaires, etc., etc.

La rentrée dans les bureaux qui doit être effectuée à 14 heures précises, se trouve en réalité retardée de 15 à 30 minutes par suite de



l'encombrement des tramways qui a lieu au retour comme à l'aller, soit en totalité *trois heures complètes* employées au repas de midi. L'entrée du matin a lieu à 8 heures et la sortie du soir à 18 heures, soit, donc, sept heures de travail effectif coupées par trois heures consacrées au repas de midi;

2° *Ouvriers et ouvrières d'usine.* — L'entrée a lieu le matin à 7 heures. A midi, sortie pour le déjeuner et rentrée à 13 h. 1/2, soit une heure et demi permettant au personnel qui habite dans les environs de l'usine d'aller déjeuner à domicile; les ouvriers habitant trop loin prennent leur repas dans le réfectoire de l'usine ou dans les restaurants du voisinage. Le soir sortie à 18 h. 1/2, cette demi-heure de travail compensant la demi-heure supplémentaire accordée pour le repas de midi. Or, depuis de longues années nous avons constaté combien le repas de midi contrarie le travail industriel et est nuisible au rendement.

Mais, où la déperdition de rendement devient formidable c'est dans les moments de travail contrarié, sans arrêt, obligeant la création d'équipes aptes au remplacement pendant l'heure du repas. C'est alors que le travail devient défectueux et que les erreurs ou les fautes se multiplient. L'heure du repas, c'est-à-dire du remplacement momentané pendant ce temps-là, est le cauchemar des industriels qui ne peuvent arrêter complètement le travail. Aussi tout projet ayant pour but de supprimer le repas de midi et l'arrêt du travail qui en est la conséquence ne peut qu'intéresser les négociants et les industriels et les encourager à faire aboutir cette utile réforme qui a devant elle pour principal obstacle, *la terrible routine.*

Agréés Messieurs, etc.

ALBERT RODEL,  
*de la maison Rodel et fils frères*  
*à Bordeaux.*

---

VI

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE  
Strand House  
Portugal Street, Londres, W. C. 2.

Le 7 Juin 1919.

MONSIEUR VASSIVIÈRE,

Je viens de lire avec un sensible plaisir et un très vif intérêt l'article que vous publiez dans l'*Industrie Moderne* sur la possibilité d'application de la Journée Anglaise en France.

Vos arguments sont absolument irréfutables et toutes les objections qu'on pourrait soulever contre leur force probante viendraient se briser à la lumière de la documentation si parfaitement élaborée que vous présentez au triple point de vue patronal, ouvrier, et national.

Le corollaire indispensable de la Semaine Anglaise est en effet la journée anglaise ; l'application de l'une entraîne l'autre et mon humble avis personnel est qu'il suffit d'en faire un essai raisonné pour l'adopter.

Voilà tantôt trois ans que mes obligations militaires m'ont appelé à Londres et j'ai eu l'occasion de constater à maintes reprises que le rendement du travail en Angleterre n'était sous aucun rapport inférieur au rendement du travail en France.

L'étude que vous vous proposez de poursuivre sur cette intéressante innovation présente le plus grand intérêt dans les conjonctures actuelles et il est à souhaiter que patrons, ouvriers et employés, laissant de côté la vieille routine, adoptent la journée anglaise.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

H. FORT.

*Avant la guerre sous-chef de bureau.*

VII

DE L'INFLUENCE DE LA « JOURNÉE ANGLAISE »  
SUR LES YEUX

Un travail soutenu pendant huit heures consécutives peut-il être, pour l'organe de la vision, une cause de surmenage? L'oculiste a-t-il des raisons de condamner la journée ouvrière ainsi constituée? En aucune façon.

L'effort fourni par l'œil est loin d'être permanent, son travail actif est en effet strictement limité au jeu de l'accommodation, c'est-à-dire à la faculté que nous avons de le mettre au point pour la vision de près (*lecture, écriture, travail de précision, etc.*). N'étant pas à envisager pour un grand nombre de professions, ce facteur acquiert une réelle importance dans celles dites à grande acuité visuelle. Cependant même dans ces dernières, l'accommodation est loin de jouer de façon non interrompue. En outre, la moindre détente du muscle ciliaire (*quelques secondes de regard au loin*) fréquemment répétée suffit à procurer le repos nécessaire à la continuation du travail, autant qu'une interruption de longue durée. Inutile de dire que dans tous les cas où il existe un vice de réfraction (*hypermétropie, myopie, astigmatisme*) ou un début de presbytie, capables de troubler ou de rendre plus pénible le fonctionnement de l'accommodation, il y aura lieu de prescrire le port de verres correspondant à la distance de meilleur rendement calculée pour chaque profession.

Le facteur peut-être le plus important de fatigue oculaire, est l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'éclairage. Pour la bonne hygiène de l'œil *toutes les sources de lumière artificielle sont inférieures en intensité et en qualité, à la lumière naturelle* : les effets nuisibles que l'on attribue fréquemment à l'éclairage électrique sont plutôt dus, lorsqu'ils sont réels, à son insuffisance qu'à sa brutalité. A ce point de vue, *une répartition du travail permettant d'utiliser les heures de forte luminosité qui, actuellement, sont consacrées au repos (de 11 heures à 13 heures) doit recueillir les suffrages d'un oculiste.*

Dr Émile REGNAULT,  
4, rue de Calais, Paris IX<sup>e</sup>,  
Médecin principal  
de 2<sup>e</sup> classe pendant la guerre.

---

VIII

Joinville, le 10 Juin 1920.

CHEF MONSIEUR,

L'application de la journée anglaise serait très intéressante au point de vue scolaire. Outre l'économie de combustible et d'éclairage (puisque les appareils seraient allumés une heure plus tard et éteints une heure plus tôt) il y aurait encore économie de temps pour les parents qui ne se dérangeraient que deux fois au lieu de quatre pour conduire et ramener leurs enfants, outre bien d'autres avantages matériels et moraux surtout pour les tout petits : on ne verrait plus, sans doute, *la mine lamentable des bébés levés dès 6 heures 1/2 et attendant seuls, l'ouverture de la porte de l'école maternelle*, parce que leurs parents travaillent de bonne heure. On ne verrait plus ces enfants qui *errent entre 11 heures 1/2 et 1 heure*, exposés aux multiples dangers de la rue, parce que la maman, pressée par l'heure du déjeuner, n'a pas le temps de venir les chercher.

Une seule objection pourrait être soulevée : la journée scolaire actuelle est coupée par le déjeuner, c'est une détente ; avec la journée anglaise cet arrêt n'existe pas ; n'en résultera-t-il pas une fatigue trop grande pour les bambins ? Il me semble qu'on pourrait réunir les deux récréations du matin et du soir pour en faire une seule plus longue, et couper de courts repos les différents exercices ; ceci serait à étudier mais il est certain que le principe de la journée anglaise est excellent au point de vue scolaire comme au point de vue social.

Marie-Louise VERT,  
Institutrice primaire à Vincennes.

---

IX

LES DANOISES RÉUNIES  
LA HAFNIA  
Société Anonyme d'Assurance  
sur la Vie.

**CABINET**  
**du**  
**DIRECTEUR**

*Paris, le 4 février 1918.*

Monsieur J. VASSIVIÈRE,  
Journal *La Liberté*,  
113, Rue Réaumur, Paris.

MONSIEUR,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article que vous avez publié dans *La Liberté* de ces jours derniers et intitulé : La Semaine Anglaise et la Journée Anglaise. Cet article m'a d'autant plus intéressé que j'ai appliqué le système que vous préconisez dans mes bureaux et cela depuis plus d'un an déjà, non seulement à ma propre satisfaction, mais aussi à celle de tous mes employés.

Je suis persuadé que si cette mesure s'étendait davantage, non seulement elle rendrait de très grands services au personnel employé et contribuerait à réaliser d'importantes économies, mais elle aurait encore un avantage que vous n'avez pas signalé, et qui est celui-ci :

Tous ces employés qui quittent ou leur bureau, ou leur administration soit à 4 heures, soit à 5 heures après la journée anglaise, ont encore, surtout si c'est l'été, une longue partie de la journée qu'ils peuvent occuper, soit à des travaux personnels, soit aussi à aller faire leurs achats dans les magasins, aller chez leur tailleur ou leur couturière, etc.

J'ai donc beaucoup applaudi à votre article et je souhaite qu'il ait pour résultat d'encourager beaucoup de patrons ou de chefs d'entreprises à mettre en pratique le système que vous préconisez.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

LUNENDNORF,  
*Directeur.*

---

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'AFFRÈTEMENT  
ET DE COMMISSION  
Siège Social : 28, Rue de Châteaudun, Paris.

Bordeaux, 10 Janvier 1919.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 4 octobre, concernant votre demande de renseignements sur l'essai que nous avons fait de la « journée anglaise », nous devons vous signaler que cette façon de procéder que nous appliquons depuis déjà décembre 1917, a donné pleine satisfaction, tant à nous-mêmes qu'aux employés qui s'y sont volontairement soumis.

Une partie seulement de notre personnel est soumise à ce régime ; nous avons autorisé très volontiers les employés dont le domicile est très distant de notre bureau à profiter de ce régime, afin de leur éviter des pertes de temps auxquelles les obligerait l'allée et venue entre leur domicile et le bureau.

Nous avons autorisé également certains services à agir ainsi ; notre service comptable par exemple, dont la présence après 5 heures dans nos bureaux n'est pas absolument indispensable. Mais pour nos services strictement commerciaux et techniques, notre genre d'affaires nous obligeant à tenir nos bureaux ouverts jusqu'à 19 heures au moins, nous n'avons pu permettre aux employés de ces services d'appliquer la journée anglaise.

Pour nous résumer, cette mesure a donné satisfaction aussi bien à nous qu'au personnel qui y est soumis ; nous avons pu nous rendre compte que l'application de ce régime permet un travail plus suivi, et que cela évite les pertes de temps inévitables, dans la préparation du départ à midi, et de la reprise toujours un peu lente du travail à 2 heures pour les employés qui suivent la coutume habituelle.

Les employés qui appliquent la journée anglaise sont de leur côté satisfaits de pouvoir quitter le bureau à 5 heures et de profiter ainsi d'une plus longue soirée de détente ou de travailler en supplément dans d'autres maisons.

Nous vous signalons cependant qu'il est nécessaire que la surveillance soit exercée sur le travail des employés restant ainsi au bureau pendant que les directeurs et chefs de services en sont absents ; il convient alors, comme nous le faisons, de confier la surveillance à un chef de service soumis lui-même à ce régime, et qui prend alors la responsabilité de la bonne marche du travail (1).

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Edmond Moussié.

(1) Quand la *journée anglaise* sera généralisée cette objection tombera d'elle-même puisque la surveillance comme le travail garderont leur même intensité par la suppression de tout arrêt dans le labeur. — J. Vassivière.

XI

LES ÉTABLISSEMENTS  
POULENC FRÈRES  
FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES  
92, rue Vieille-du-Temple, Paris.

—:—

*Paris, le 22 Mars 1920.*

Monsieur VASSIVIÈRE,  
104, Rue d'Amsterdam, Paris.

MONSIEUR,

Il n'est pas exact que nos établissements pratiquent la journée anglaise d'une manière générale, ce régime n'est établi que pour le personnel des bureaux de notre usine de Vitry-sur-Seine, qui habite Paris; cela lui permet de ne pas partir de Paris le matin trop tôt et d'y rentrer le soir à 6 heures.

Personnellement, mes fonctions m'ayant appelé pendant plusieurs années à l'usine de Vitry, j'ai suivi le régime commun et je le trouvais très commode, la perte de temps consécutive au déjeuner se trouvant supprimée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Maurice GUÉRIN.

---

XII

MONSIEUR,

J'apprends que vous recueillez tous renseignements au sujet de la Journée Anglaise. Je crois donc utile de vous envoyer mon appréciation ayant obtenu de mon directeur l'autorisation de la mettre en pratique. Je vous dirai d'abord que j'ai un état de santé précaire, ce qui est commun à beaucoup de Parisiennes. Aussi les avantages de la Journée Anglaise sont pour moi les suivants :

1<sup>o</sup> Le matin je puis manger confortablement, ce qui me permet de me mettre au travail très dispose et sans ressentir ce malaise fiévreux qui ne me quittait autrefois qu'après le déjeuner de midi, malaise auquel se substituait très vite un autre malaise : celui de la digestion laborieuse d'un autre repas hâtivement préparé, cuit et absorbé. J'apportais à ce souci d'estomac un intérêt plus puissant que celui exigé par mon labeur, au grand « dam » de celui-ci. Il m'arrive aussi fréquemment d'être obligée de prolonger mon repos le matin, ce que je puis faire facilement, étant donné que je ne prends mon service qu'à 10 heures;

2<sup>o</sup> La course précipitée que justifie le peu de temps dont je disposais (2 heures) pour acheter les provisions, les préparer et les faire cuire, les absorber ensuite au plus vite et la deuxième course échelonnée pour rejoindre le bureau sans retard me tapaient, si vous me permettez de m'exprimer ainsi, sur le système nerveux. Les nerfs sont de mauvais conseillers et, à la longue, je finissais par trouver l'obligation du travail comme un calvaire. Tout ceci m'est évité. Je prends une légère collation à 1 heure (gober des œufs ou absorber de la viande crue).

3<sup>o</sup> Le soir je gagne une heure et, avec une satisfaction que vous comprendrez, je rejoins mon domicile pedestrement. Il y fait encore très clair en été. Je puis alors — ce que ne me permettait pas l'ancienne manière — m'occuper de mon intérieur, de mes vêtements, de mon linge, etc.

Je pourrais ainsi continuer le panégyrique de la Journée Anglaise... Je ne compte pour rien les déboires de ceux qui sont obligés de déjeuner au restaurant, par ce temps de vie chère surtout.

Je suis extrêmement reconnaissante à mon directeur de ne pas s'être montré enlisé dans la routine. Le rendement de mon travail est bien supérieur en netteté et en vitesse à celui que je pouvais rendre antérieurement.

Permettez-moi de vous présenter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

P. VERNIER,  
*Chef de service à la C. D. E.*

---



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Avant-propos . . . . .	5
Généralités . . . . .	7
Avantages pour le salarié . . . . .	11
Avantages pour le patron . . . . .	14
Avantages pour la nation . . . . .	18
Objections au point de vue médical . . . . .	22
Objections au point de vue économique. . . . .	27
Précédents. . . . .	32
État actuel de la question . . . . .	33
Proposition de loi . . . . .	36

---

Annexes . . . . .	37
-------------------	----

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

# Histoire Universelle du Travail

Publiée sous la direction  
de GEORGES RENARD, professeur au Collège de France.

- Le Travail dans le monde romain**, par PAUL LOUIS.  
1 vol. in-8° avec 41 fig . . . . . 5 fr.
- L'Évolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans**, par G. RENARD, professeur au Collège de France, et A. DULAC, 1 vol. in-8° avec 34 fig. . . . . 5 fr.
- L'Évolution du commerce, du crédit et des transports depuis cent cinquante ans**, par B. NOGARO, professeur à l'Université de Caen, et W. OUALID, ancien chargé de conférences à la Faculté de Droit de Paris.  
1 vol. in-8° avec 28 fig . . . . . 5 fr.
- Le Travail en Amérique avant et après Colomb**, par L. CAPITAN, professeur au Collège de France et H. LORIN, professeur à l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-8° avec 27 fig. et 6 pl. en couleurs hors texte. . . . . 5 fr.
- Le Travail dans l'Europe moderne**, par G. RENARD, professeur au Collège de France, et G. WEULERSSE, professeur au Lycée Carnot. 1 vol. in-8° avec 29 fig. 12 fr.
- Le Travail dans la Grèce ancienne**, par G. GLOTZ, professeur d'histoire grecque à la Faculté des Lettres de Paris. 1 vol. in-8° avec 49 fig. . . . . 12 fr.

VOLUMES EN PRÉPARATION :

- Le Travail dans la Préhistoire**, par A. VAN GENNEP.
- Le Travail dans l'Orient ancien**, par A. MORET, conservateur du Musée Guimet.
- Le Travail dans l'Europe du Moyen Age**, par P. BOISSONNADE, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.
- Le Travail dans les pays musulmans**, par R. ROUSSEAU, professeur à l'École des Hautes Etudes Sociales.
- Le Travail en Extrême-Orient**, par H. CORDIER, de l'Institut.
- La Condition des Travailleurs depuis cent cinquante ans**, par F. SIMIAND, bibliothécaire au Ministère du Commerce, professeur à l'École pratique des Hautes Études, et A. GOINEAU, sous-chef au Ministère du Travail.